

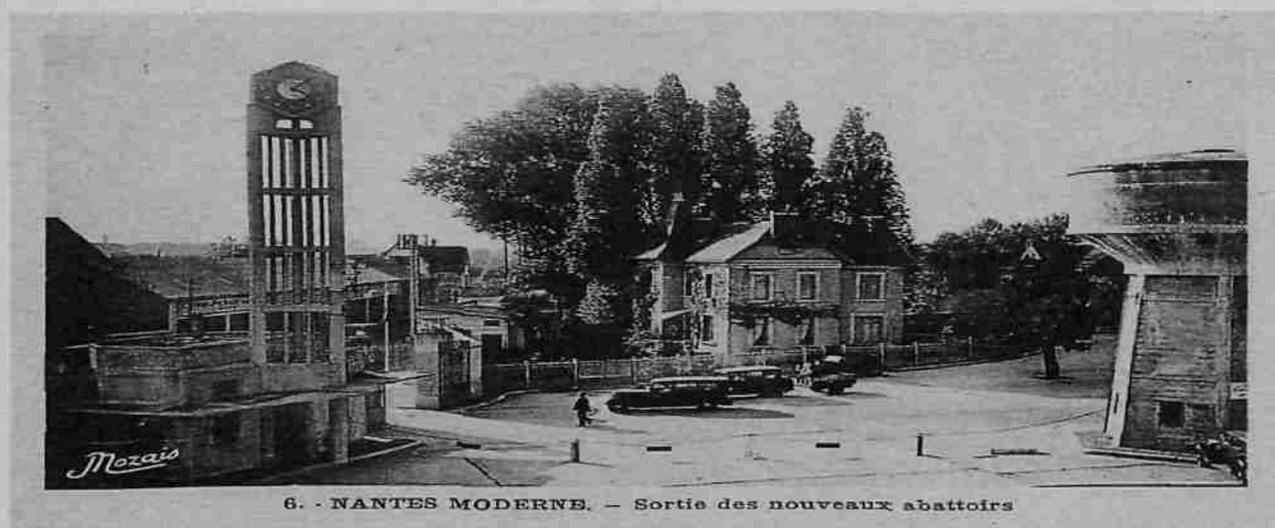
N° 71

L'ami de Rezé

AVRIL 2013 - Le bulletin de l'Association des Amis de Rezé - participation : 3 €

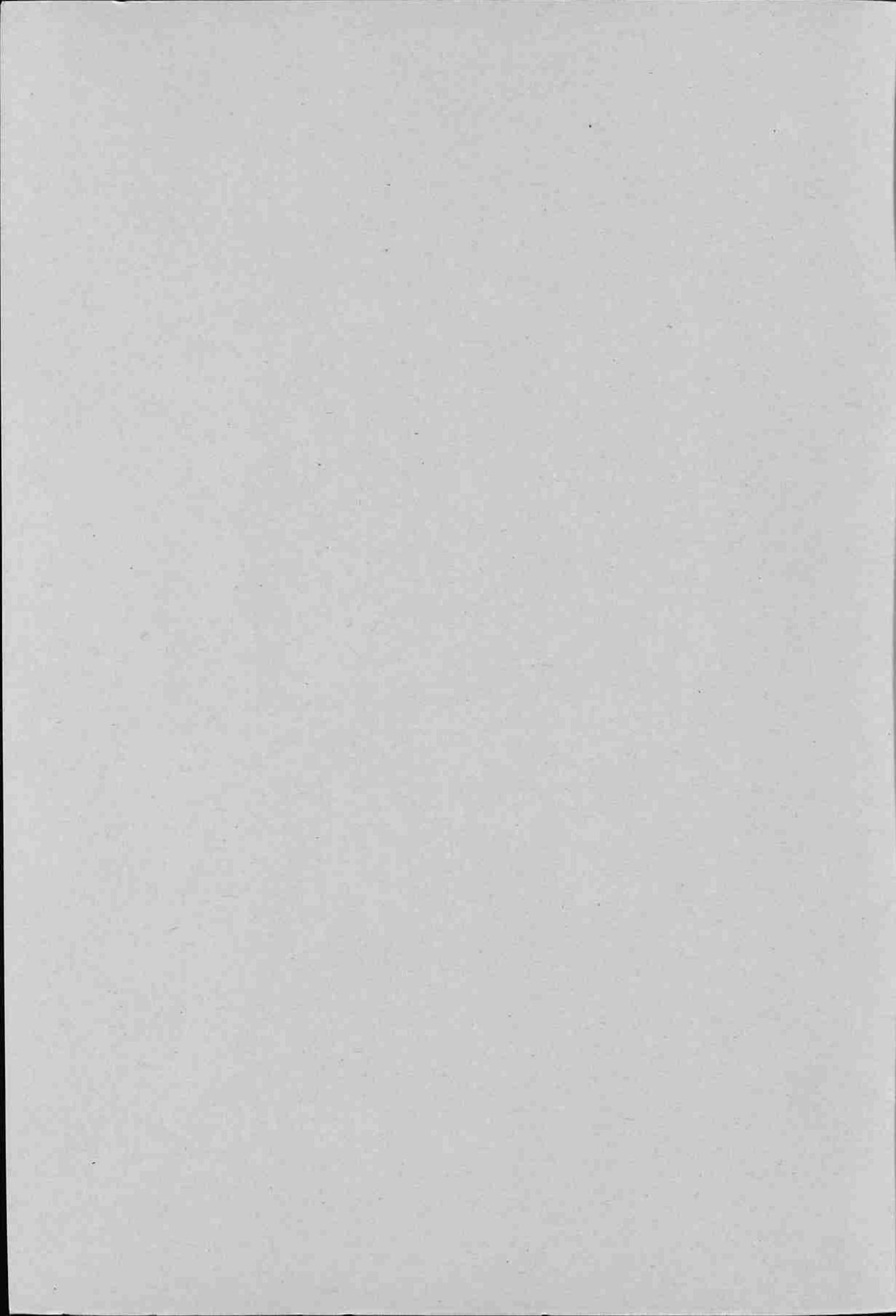
Sommaire

| | |
|---|--------------|
| Le mot du Président – Michel Kervarec..... | Page 1 |
| Rezé et Nantes – Fondations gauloises – Michel Kervarec..... | Page 3 à 6 |
| Les Couëts, une fondation de Colomban – Michel Kervarec..... | Page 7 à 8 |
| Jeanne de Belleville et la prise de Touffou – Michel Kervarec..... | Page 9 à 10 |
| Un médecin du vignoble au 18 ^e siècle – Michel Kervarec..... | Page 11 à 13 |
| Delaville-Leroulx, l'insurgé – Histoire d'un Communard rezéen – Yann Vince..... | Page 15 à 24 |
| Des pêcheurs temporaire – Michel Kervarec..... | Page 25 à 26 |
| Les victimes rezéennes du naufrage du Saint-Philibert le 14 juin 1931 – Yves Lostanlen..... | Page 27 à 32 |
| Les abattoirs ou comment Rezé perdit 15 000 m ² au profit de Nantes – Michel Kervarec..... | Page 33 à 41 |
| La destruction de la chapelle Notre-Dame de la Blanche : compléments – Jacques Daniel..... | Page 43 à 45 |
| Informations diverses..... | Page 46 |
| Les lecteurs ont la parole..... | Page 47 |



6. - NANTES MODERNE. - Sortie des nouveaux abattoirs

Rezé – Les nouveaux abattoirs près de la Haute-Ile, au confluent de la Sèvre avec la Loire, furent construits en 1932 sur le territoire de Rezé, partie annexée à Nantes la même année.



Le mot du Président

Voici donc le numéro 71 de votre bulletin avec, comme d'habitude, une diversité de contributions.

Une fois n'est pas coutume, deux chapitres avaient disparu dans l'article que notre ami Jacques Daniel avait écrit pour le numéro 70, en rapport avec l'ancienne chapelle Notre-Dame de la Blanche. Nous nous devions donc de rattraper cette erreur de composition en les insérant maintenant.

Ce numéro comprend également une étude de Yann Vince sur le fils du maire de Rezé, Delaville-Leroux, communard déporté en Nouvelle Calédonie, puis secrétaire de mairie à Nouméa.

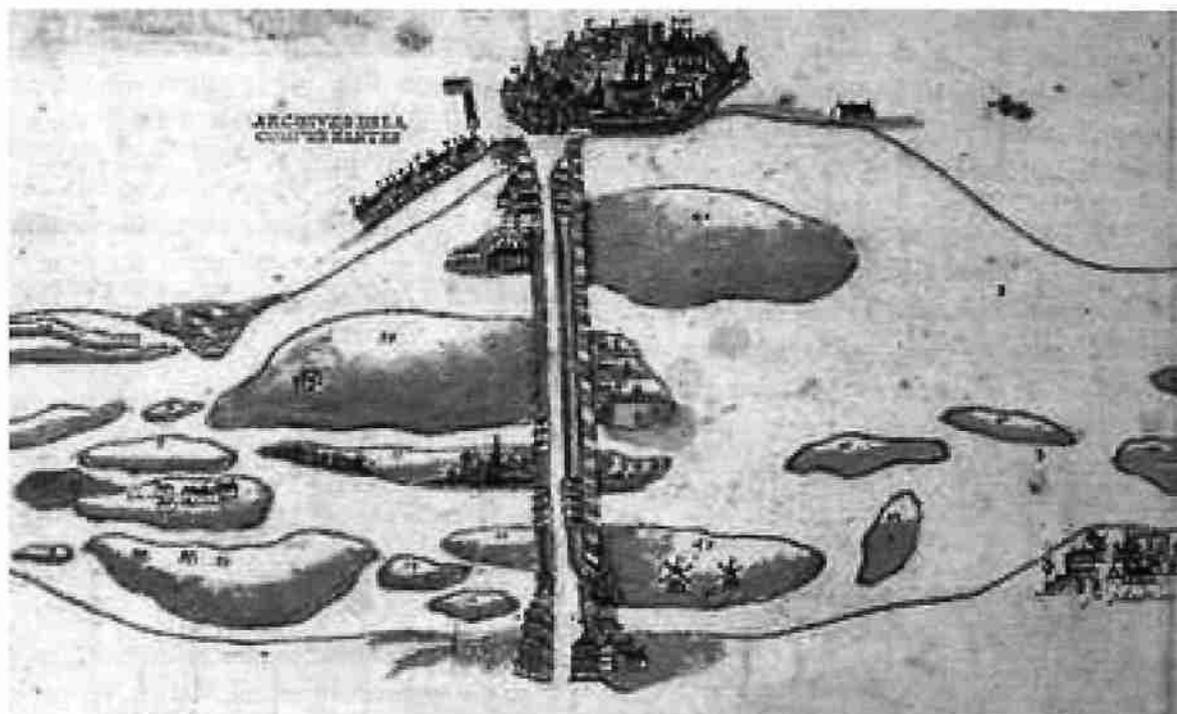
Yves Lostanlen nous parle, lui, du naufrage du Saint-Philibert au large de Noirmoutier et de ses incidences à Rezé.

Pour ce qui me concerne, j'ai abordé deux points de toponymie sur les noms de Rezé et de Nantes. Je m'arrête au Moyen Âge sur le personnage de Jeanne de Belleville puis, au 19^e siècle, sur les capitaines pêcheurs des îles de Rezé. Enfin, je traite de la construction des abattoirs au bord de Sèvre en 1932, laquelle opération allait amputer une partie du territoire de la commune de Rezé au profit de Nantes.

Comme d'habitude nous vous souhaitons une bonne lecture.

Le Président
Michel Kervarec

PS : Avez-vous pensé à régler votre cotisation pour l'année 2013 ? Elle nous est indispensable pour continuer de publier vos bulletins.



La Loire et Nantes

La recherche toponymique – je l'ai déjà écrit - est une discipline exigeante. Il faut beaucoup de ténacité pour présenter ce qui peut valoir de preuve.

Nous allons voir ce qu'il en est de ma recherche sur Rezé et Nantes.

On évoque ordinairement *Ratiatum* comme une fondation de type colonial, conséquence de la victoire de Rome sur les peuples gaulois à Alésia.

Comme tout le monde – ou presque – j'ai adhéré à l'hypothèse qui faisait du latin *ratis* la racine de *Ratiatum*. Ce terme, origine du mot radeau, avait des dérivés *rataria*, *ratiaria* qui désignaient des bateaux à fond plat.

De telles embarcations ayant nécessairement fréquenté le port local, tout semblait aller de soi.

Cependant, dans mes recherches, j'ai été amené à faire un constat.

Sur la côte méditerranéenne et dans toute la Provence, dans les noms de ville, les formations gauloises prédominent alors que le pays a été colonisé de longue date. Les Grecs ont laissé leur trace avec Nice et Antibes, les Vascons, de langue basque, aussi avec Elne et Collioure. Les Romains, eux, ont rajouté Aix, Perpignan, etc... mais une ville comme Marseille, occupée pendant des siècles par les Grecs, a conservé son nom gaulois, *Massalia*, et les Romains n'y ont rien changé. Orange, qui a *Arausio*, Nîmes qui a *Nemausat*,

Carpentras qui a *Carbantorate*, Avignon qui a *Avenion*, Tarascon qui a *Tarascone*, Arles qui a *Arelate*, sont autant de formations gauloises.

Après avoir constaté qu'autour de Rezé, Goulaine, Vertou, Bouaye, Brains, Couëron, Sautron, Nantes et Doulon, étaient aussi dans le cas, j'ai bien été obligé de reconsidérer Rezé, ou plutôt *Ratiaton* la forme la plus ancienne, notée chez le géographe Ptolémée au 2^e siècle.

Il faut ensuite attendre Grégoire de Tours et le 6^e siècle pour trouver la mention *Ratiatensis vicum*, d'où on a tiré *Ratiatum*, enfin une monnaie mérovingienne avec *Raciate*.

Considérant tout ceci, j'ai repensé les choses autrement en privilégiant l'hypothèse gauloise.

Le mot *rate* est parfaitement identifié comme désignant un ouvrage fortifié. On l'a, par exemple, dans le nom de Carpentras, *Carbantorate*.

Le mot *ath*, en irlandais, désigne un passage d'eau ou un gué. J'ai pu vérifier qu'il était très présent en Gaule, ainsi avec *Nemausat* (Nîmes).

Le mot *on*, de prononciation *aun*, se rapporte à l'eau.

Nous aurions donc le passage d'eau : *ath-on*, près du fort, *rate*. Dans les langues celtiques, la position des mots n'est pas la même qu'en français.

Nantes aussi est une construction gauloise et nul ne le conteste, mais on trouve deux noms différents. Chez Ptolémée, au 2^e siècle, on a *Condivicnon*, ce que le linguiste Albert Dauzat latinise en *Condevincum* (Ptolémée écrit en grec). Au 6^e siècle, on rencontre *urbem Namneticam* et *Namnetas*.

La ville est réputée avoir pris la seconde appellation au 4^e siècle mais, selon moi, les deux formes devaient être en usage

simultanément. C'est l'administration qui imposa son choix au 4^e siècle.

Considérons *Condevincum*. Le mot gaulois *conde* désigne un confluent, ici celui de l'Erdre avec la Loire.

Pour le second composant, je propose d'établir un lien avec le gallois *myngus*, muté en *vyngus*, comme il est d'usage dans les langues celtiques.

Nous aurions alors le confluent incertain, ce qui s'expliquerait par le marais qui s'étendait alors en ces lieux.

On nous a dit que Nantes devait son nom au peuple gaulois des Namnètes, ses fondateurs. Je ne retiens pas cette assertion. Je dis que des Gaulois ont fondé une ville à laquelle ils ont donné un nom dont le leur dérive. Ils doivent leur nom à la ville et non l'inverse.

En breton, Nantes est *Naoned*, ce qui se dit approximativement *Nawnet*. En gallois, on trouve *Naffnet*. Dans cette dernière langue, le mot *Naf* désigne Dieu, le Seigneur, alors que *nef* se rapporte au ciel. En breton, le ciel, avec une forte connotation religieuse, se dit *nenv*, *nem* en haut breton. L'irlandais a un équivalent *neamh*, ce qui se dit *nav* et désigne le ciel et le paradis.

Le gaulois *nem* a le sens de sacré. Il possède des variantes *nev* et *niv*. Le mot *nemeto* désigne un lieu sacré.

Il y a, incontestablement le mot sacré dans le nom de Nantes comme dans ceux de Nanterre, Nemours, Nevers, Nîmes, etc... Le problème vient du *n* qui suit *nam*. Je propose d'y voir le résidu de *on*, l'eau, ici le fleuve, la Loire. *Ed*, qui se prononce *eth*, correspondrait à *ath*, le passage. Nous aurions alors le passage du fleuve sacré. Nous savons que tous les cours d'eau, à fortiori la Loire, avaient ce caractère.

Le nom des Namnètes vaut donc pour les habitants de la ville et du territoire qui en dépendrait.

Ce genre de construction est le même partout, selon moi, ainsi à Rennes, Vannes, Angers, Jublains, Le Mans, Tours, Orléans, etc...

Prenons le cas de Rennes, noté *Condate* au 2^e siècle avant J.-C. et *Redonas* vers 400 ou *civitas Redonum*, qu'on nous dit être la fondation du peuple des Redones.



La Vilaine à Redon

Condate se comprend le passage d'eau (*ath*) du confluent (*conde*) et, selon moi, Redona a un sens très voisin. Ce n'est pas ce que pensent ceux qui croient que la ville doit son nom à un « peuple », c'est-à-dire tous les chercheurs ou presque. Ainsi en est-il de Pierre-Yves Lambert, directeur de recherche au CNRS et directeur d'études à l'École pratique des hautes études, spécialiste de la langue gauloise. Dans son ouvrage « *La langue gauloise* », il propose, à propos du nom des Redones : « sur thème verbal, *Redones* (var – *Riedones*, > Rennes, Redon » les conducteurs de chars, « sur le thème *reid* » aller en voiture » ; cf. gaulois *rheda*, « voiture », irlandais *riad* « aller en voiture », allemand *reiten* « aller à cheval »).

Pour ce qui me concerne, dans le cas de Rennes (*Redona*) ou de Redon, on a le passage d'eau, un synonyme de *ath*, à savoir *rhyd* en gallois ou cornique, *red* ou *roudouz* en breton, *rito*, *reto*, *roto* en gaulois, le second

composant, *ona*, désignant la rivière, la Vilaine, à Rennes comme à Redon. Les Redones étaient, en quelque sorte, les Rennais et le nom désignait aussi les habitants du territoire qui dépendait de la ville.

Mon hypothèse n'étant pour le moment partagée par personne, je vais traiter des cas de Jublains (Mayenne) et de Digne (Alpes de Haute-Provence), parce qu'ils se ressemblent et me semblent difficiles à contester.

Dans leur *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France*, Albert Dauzat et Charles Rostaing écrivent : « Jublains, (Mayenne) (*Noviodunum*, II^es : gaulois *novio*, nouveau, *dunum*, forteresse ; remplacé par *civitas Diablintum* IV^es ; *Jublent*, vers 1100) : du nom de la cité gauloise des Diablintes, disparue avec la fin de l'Empire romain et dont Jublains était la capitale ».

Pour la nouvelle forteresse, je suis d'accord, pas pour la suite. Nous avons une forme *Diablinti* attestée et nous allons la retenir. Le mot *ti*, dans toutes les langues celtiques, désigne une maison. *Dia* désigne Dieu, *blin* qui correspond au *blaen* gallois et breton, signifie majeur ; supérieur. Nous avons la maison du Dieu supérieur (il est normal dans les langues celtiques que *ti* soit en fin). Il s'agit donc d'un temple, lequel a donné son nom à la ville, *Diablinti*, et, par voie de conséquence, aux habitants.

Dia allait disparaître avec la romanisation pour être remplacé par Jupiter. Nous ne possédons pas le nouveau nom mais c'est sûrement ce dieu qui apparaît comme reliquat dans *Jublent*. Les Diablintes ne disparaissent que parce que le nom de la ville a changé.

Voyons maintenant Digne. Dans le même dictionnaire cité plus haut, les auteurs écrivent : « (*Dinia*, 1^{er} s) : ellipse de *Dinia* (villa), représente le nom d'homme *Dinius* (gaulois Skok ; latin Vincent). Chef-lieu des

Bodiontici, peuplade ligure : siège d'un évêché dès le IV^e siècle ».

Là, c'est tout faux. Digne a la même formation que Dinan, à rapporter au gallois *dinas*, la cité, c'est-à-dire une ville fortifiée. Quant au soi-disant peuple ligure, il parlait le gaulois. On considérera *Bodionti* comme un autre nom de la ville. *Bod* désigne l'Être, *ion* a le sens de pur. Nous avons la maison de l'Être pur. En gallois, Ion seul (avec une majuscule)

désigne le Seigneur, Dieu, encore dit *Bod Mawr*, l'Être supérieur (cf. le breton *meur*).

A Digne, nous avons donc, comme à Jublains, présence d'un temple dédié au dieu principal et d'une forteresse. En sont nés des toponymes, noms de villes. En dérivent les noms de populations.

Les Couëts, une fondation de Colomban ?

Par Michel Kervarec

Dans le bulletin n° 61 des Amis de Rezé, j'écrivais au sujet du lieu-dit Les Couëts : « Au Moyen Âge, nous avons *Escoiz*, *Escoetz*, etc..., en versions françaises, *Scotia* (1146) et *Scocii* (1157) en versions latinisées. »

Je précisais que ces noms rappelaient les fondateurs de la première maison religieuse du lieu, les Scots ou Irlandais. Ceci demande une précision car, aujourd'hui, le nom de Scot est plutôt lié à l'Ecosse.

Au début de notre ère, ce dernier pays était peuplé de Pictes lesquels parlaient une langue appartenant au groupe celtique. Au 4^e et 5^e siècle, des Scots, venus d'Irlande, envahirent le sud-ouest de l'Ecosse actuelle. Une très longue guerre opposa les autochtones et les conquérants, lesquels finirent par prendre le dessus. Ils devaient gaéliser le pays rapidement. En 843, Pictes et Scots scellèrent leur union en fondant le royaume d'Alba. Encore aujourd'hui, l'Ecosse est dite Albain en gaélique. Ce sont les Anglais qui parlent de Scotland, le pays des Scots, d'où notre nom.



Saint-Colomban

Ceci précisé pour éviter toute confusion, venons-en à mon hypothèse sur la fondation d'une maison religieuse par des moines irlandais (selon moi) au tout début du 7^e siècle.

La chronique historique a effectivement gardé la trace du passage d'un groupe de moines irlandais à Nantes en 610.

Ceux-ci étaient menés par Colomban et regagnaient l'Irlande.

Au tournant du 6^e et 7^e siècle, ces hommes avaient fondé une abbaye à Luxeuil (aujourd'hui en Haute-Saône).

Le royaume franc de Clovis était alors éclaté en autant de principautés qu'il y avait de descendants. Luxeuil était dans la dépendance de Thierry II, fils de la terrible reine Brunehaut. Colomban s'était accroché avec lui d'où son expulsion et celle de ses compatriotes. C'est ce qui les avait amené à Nantes où ils pouvaient espérer trouver un embarquement pour leur patrie.

Ils n'en trouvèrent pas et, en attendant une opportunité, il leur fallait séjourner en ville. Là, ni l'évêque Suffronius, ni le comte Theudoald n'avaient envie de s'encombrer des ennemis de Thierry et Brunehaut. Ils leur rendirent la vie impossible et ils seraient morts de faim sans quelques personnes charitables.

Un bateau irlandais se présenta enfin et les moines y embarquèrent, à l'exception de Colomban qui avait sans doute une mission à mener à bien. Il les rejoignit en sortie d'estuaire.

Peu après, survint une tempête et le navire fut rejeté sur la côte. Les moines décidèrent alors de revenir à Nantes.

La chronique dit qu'ils ne furent plus persécutés par l'évêque et le comte. Pourquoi ? En s'installant au sud du fleuve, ils échappaient aux juridictions de l'un comme de l'autre. C'est ce qui, selon moi, pourrait expliquer cette fondation irlandaise aux Couëts et la naissance de la paroisse de Saint-Colomban à suivre.

Ce personnage ne s'attarda pas en ces lieux. Il gagna l'Italie où il fonda le monastère de Bobbio, lequel devait avoir une renommée valant celle de Luxeuil.

Jeanne de Belleville et la prise de Touffou

Par Michel Kervarec

Nous savons que la ville médiévale de Nantes était défendue au sud-ouest par un système complexe de retranchements et de châteaux entre Sèvre et Loire. Le château des vicomtes de Rezé était placé au centre du dispositif. Je présume aujourd'hui que c'était celui de la Grand'Haie.

Plus au sud, se dressait le château ducal de Touffou, premier verrou à faire sauter pour l'ennemi venant du bas Poitou.

La guerre de succession au trône ducal entre le parti de Charles de Blois, soutenu par le roi de France Philippe VI de Valois, et le parti de Montfort, soutenu par le roi d'Angleterre Edouard III, allait mettre à mal tout ce dispositif. Elle se déroula entre 1341 et 1366.

Les seigneurs de Clisson étaient comme ceux de Rezé – au moins au départ – dans le parti de Blois.

Olivier IV de Clisson avait épousé Jeanne de Belleville en secondes noces en 1330. Olivier avait un fils d'un premier lit. En 1336 devait naître Olivier V.

L'un de ses aînés devait être tué au tout début du conflit dans le camp blésois, alors qu'un autre, Amaury, était fait prisonnier à Jugon, près de Dinan. Il changea alors de camp et rejoignit les Montfort.

En 1343, intervint une trêve signée à Malestroit.

Peu après, le roi de France organisa une grande fête à Paris. Olivier IV s'y rendit. Mal lui en prit. Il fut saisi par les sbires de Philippe VI, jeté en prison et jugé sommairement. On l'accusait d'avoir passé des

tractations à Vannes avec l'ennemi en vue de rejoindre celui-ci.

Il fut exécuté et sa tête transférée à Nantes où elle fut exposée au bout d'une pique à la porte Sauvetout.

Jeanne de Belleville, sa veuve, n'avait rien à envier aux spadassins qui l'entouraient. Elle se transforma en chef de guerre et, après avoir récupéré la tête de son mari, constitua une petite armée de 400 hommes à Clisson. Son but premier était d'aller s'emparer du château de Touffou tenu par le parti de Blois. Pour cela, il fallait agir par ruse.



Jeanne de Belleville

Un jour, avec une petite escorte semblant rentrer d'une chasse, elle se présenta devant le château. Le commandant de la place, Le Gallois de la Heuse, ne se méfiait en rien et s'apprêta à accueillir ces gens.

Il fit donc lever la grille et baisser le pont-levis. La troupe de Jeanne, qui se tenait jusque-là hors de la vue des guetteurs, se précipita vers la forteresse et y entra. La garnison et les occupants furent massacrés. Le Gallois et quelques-uns de ses proches seuls parvinrent à s'enfuir par un probable souterrain.

Après cet exploit, Jeanne et sa troupe gagnèrent la côte. Elle se transforma en chef corsaire et alla semer la terreur sur mer attaquant systématiquement les navires du parti de Blois. Alors qu'elle était en Manche, elle fut cette fois vaincue. Elle parvint néanmoins à s'enfuir à bord d'une barque avec ses fils et quelques proches. Ils parvinrent à gagner Morlaix tenu par les Montfort. Après cela, ils traversèrent la Bretagne pour rejoindre

Hennebont. De là, ils se firent conduire en Angleterre, à la cour d'Henri III où était déjà Amaury de Clisson.

Rentré en France en 1344, ce dernier changea à nouveau de parti. Il devait être tué en 1347 à la bataille de La Roche-Derrien qui vit Charles de Blois tomber aux mains des Anglais.

Quelque temps plus tard, sa mère se remariait avec Gautier de Bentley.

Son jeune fils, Olivier V, devait devenir connétable de France. Ainsi était le monde féodal.

Les seigneurs de Rezé restèrent tout le temps dans le parti de Blois.

Un médecin du vignoble au 18^e siècle – Michel Duboueix

Par Michel Kervarec

Rezé fut autrefois en partie planté en vignes, culture appelée à disparaître totalement du fait de l'urbanisation. Avant la Révolution, beaucoup d'habitants en tiraient une grande partie de leurs revenus.

Michel Duboueix n'était pas rezéen mais, né à Clisson en 1742, il appartenait pleinement au monde du vignoble nantais. Son père était notaire apostolique et royal de la baronnie de Clisson, contrôleur et receveur des domaines. Michel fit des études de médecine à Angers puis Paris. En 1765, revenu au pays, il épousa Catherine Vinet, de Mouzillon, et devint le seul et unique médecin de Clisson et de tout le secteur Clisson – Vallet, voire au-delà.

C'était le type de l'homme des Lumières. Dans un mémoire, daté de 1784, il écrivait à propos des soins apportés aux malades et du temps qu'il y consacrait : « *Je m'en fais un devoir d'autant plus doux qu'il ne m'est inspiré, que par la pratique de la vraie philosophie, celle qui dirige nos actions à l'utilité de nos semblables.* »



Un médecin fait une saignée (18^{ème} siècle).

Il nous laisse un témoignage rare et donc du plus grand intérêt sur les conditions de vie dans le vignoble. Ainsi, à propos de Vallet, il écrit : « *La bonne eau potable est assez rare. Le paysan boit de l'eau vaseuse et dégoutante. Il prétend qu'il n'en est pas incommodé. Du reste, il ne s'en sert que pour la cuisson et l'apprêt des aliments. Le vin est la boisson ordinaire.* »

Il continue : « *Les habitants sont peu robustes et de petite taille. Les habitations sont des chaumières écrasées, obscures, humides, froides en hiver, étouffantes en été, entourés de mares et de fumiers. Il existe généralement dans ce pays, parmi les paysans, un usage qui nuit certainement beaucoup à la vigueur, à la prospérité de l'espèce : on marie les enfants des deux sexes souvent avant qu'ils aient atteint la puberté, les garçons à quatorze, quinze ou seize ans, les filles à douze, quelques fois même plus tôt. Ces mariages hâtifs se font ordinairement pour éviter le tirage de la milice qui revient tous les ans.* »

Duboueix indique que la culture de la pomme de terre « *que nos paysans appellent improprement "patate" est pratiquée depuis une quinzaine d'année (...). Ils commencèrent d'abord à s'en servir pour leurs cochons et bestiaux. Les pauvres s'accoutumèrent peu à peu à manger eux-mêmes, de façon qu'aujourd'hui cette racine, qui se cultive et se recueille presque sans frais, est devenue, pour le paysan et le peuple, la ressource la plus précieuse dans les temps de disette.* »

A cette époque, les surfaces plantées en vigne ne cessaient de s'étendre et Duboueix le déplore tant l'alcoolisme était répandu dans les campagnes. Il écrit de Vallet : « *Le paysan y est ivrogne... L'espèce humaine en général y est rabougrie, mal bâtie et difforme, ce qui,*

vraisemblablement, vient de l'ivrognerie et de l'excès de travail que demande la vigne. A peine les enfants peuvent-ils soulever une pioche qu'on les emploie à ce labeur... D'ailleurs, ces mêmes enfants, dès qu'ils sont sevrés, boivent le vin pur comme les adultes. Il m'est arrivé plus d'une fois, visitant des malades dans des villages de cantons vignobles, de rencontrer des enfants de trois

ou quatre ans ivres, chancelants, rouges, bouffis et comme hébétés, rassemblés autour d'un grand pot de vin, où chacun buvait à discrétion... On y voit de temps en temps quelques maniaques rendus tels par l'excès de vin et de l'eau-de-vie... Dans les cantons vignobles, les épidémies sont beaucoup plus meurtrières que dans les autres. »

ville de
ARCHIVES
REZÉ



Des paysans au repos (18^e siècle).

Le médecin rajoute un détail intéressant, en écrivant que les paysans des secteurs où l'on ne cultive pas la vigne « qui sont du sud et de l'est, sont tous vêtus de serge bleu clair, d'une couleur assez gaie, et portent des bonnets rouges, au lieu que ceux des paroisses vignobles, au nord et à l'ouest, ont des habits de la même étoffe, mais toujours d'un bleu lugubre, couleur de suie. Cette observation pourra peut-être sembler futile, mais peut-être tient-elle au moral plus qu'on ne pense. »

Duboueix nous parle aussi de l'élevage, dans l'ensemble satisfaisant. L'homme des Lumières se révèle dans ce commentaire : « Il y a dix ou douze ans, régnait, dans quelques paroisses des environs, une maladie dont j'ignore la nature. Il périt d'abord quelques bestiaux, mais en petit nombre. La terreur se répandit dans tous les villages. On abandonna les mages qui ne réussissaient pas mais on eut recours à des moyens surnaturels.

Tous les bestiaux sains ou malades furent amenés aux portes des églises. Les prêtres, revêtus de leurs étoles et surplis, les exorcisaient gravement, les aspergeaient d'eau bénite et leur suspendaient au col, en guise d'amulettes, un sachet de sel sur lequel ils avaient insufflé des paroles mystiques. L'épizootie cessa peu après et les paysans restèrent bien convaincus que c'était par la vertu de ces pieuses manœuvres. »

Duboueix devait s'engager totalement dans la Révolution. En décembre 1790, il fut nommé maire de Clisson. Mais, bientôt, le ciel allait s'assombrir et certains de ceux à qui il avait sauvé la vie risquait bien de lui prendre la sienne. Il alla alors se réfugier à Nantes avec sa famille.

A Pont-Rousseau, il y avait un médecin à la même époque mais, il n'a pas joué un rôle social comparable et c'est bien dommage pour l'histoire locale.



Un porteur de vendanges (18^e siècle).

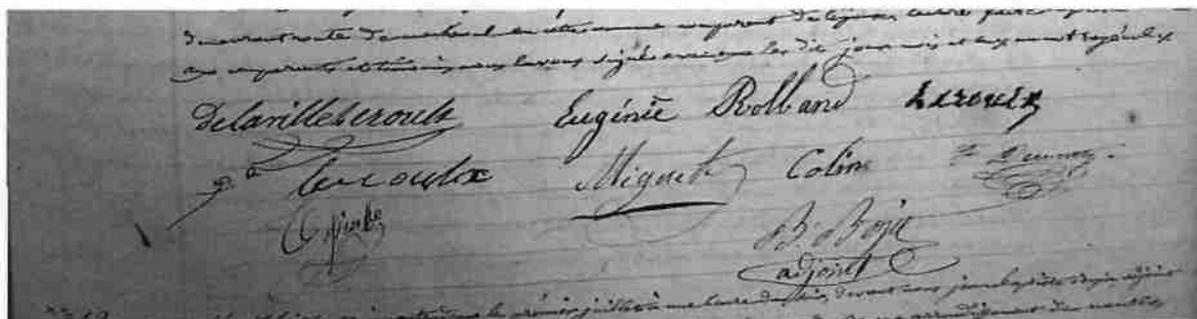
DELAVILLE-LEROULX, l'insurgé

Histoire d'un Communard rezéen

Par Yann Vince

Il y a vingt-quatre ans, en juin 1989, j'écrivais un petit article dans l'Ami de Rezé, évoquant brièvement un Rezéen méconnu, Joseph Delaville-Leroulx. Depuis lors, une émission de RFO Nouvelle-Calédonie, et des recherches complémentaires que j'ai effectuées, permettent de raconter plus en détail la vie de celui qui allait finir ses jours

dans cet archipel du Pacifique sud. C'est dans la petite localité de Ouegoa, au nord de la Grande Terre qu'est enterré depuis 1910 ce Rezéen né près de 80 ans plus tôt.



Signatures au bas de l'acte de mariage de Joseph Delaville-Leroulx et d'Eugénie Rolland (1852), à droite signature du père du marié, ancien maire de Rezé

Une ancienne famille nantaise et rezéenne

La famille Delaville-Leroulx est l'une des plus anciennes familles aristocratiques nantaises. Une famille d'avocats du roi au parlement qui devait donner plusieurs échevins à la ville de Nantes dont un maire, Joseph Leroulx Delaville (1663-1738), maire en 1708. Cette famille, dont la généalogie est très riche en alliances avec les plus riches familles du comté nantais, les Mesliers, Turquetil, Bidon des Rochettes, devait donner plusieurs branches. De l'une d'elles, installée à Le Blanc, dans l'actuel département de l'Indre, devait être issu **Joseph Leroulx-Delaville** (1747-1803) qui, après s'être destiné au commerce, à Amsterdam, vint se fixer à Lorient comme négociant armateur, fut élu

député aux Etats généraux et finit sa vie dans la peau d'un sénateur rallié au Premier consul, Napoléon Bonaparte.

Autre personnage illustre de cette branche, **René Leroulx-Delaville** (1743-1797), d'abord avocat, s'installa à Paris où il devint directeur des salines du roi, dépendant de l'administration des Fermes ; admis le 5 août 1789 dans la première assemblée de la Commune de Paris, il fut nommé ministre des contributions publiques le 29 juillet 1792, mais ne le resta que peu de temps, la chute de la monarchie intervenant le 10 août ! La tradition familiale précisera, qu'accompagnant Louis XVI à l'Assemblée, il aurait tenu le Dauphin sur ses genoux ! Après s'être fait oublier, il obtint des Thermidoriens un poste de vice-

commissaire pour la marine et le commerce de France envoyé en République batave, où il décèdera à Rotterdam.

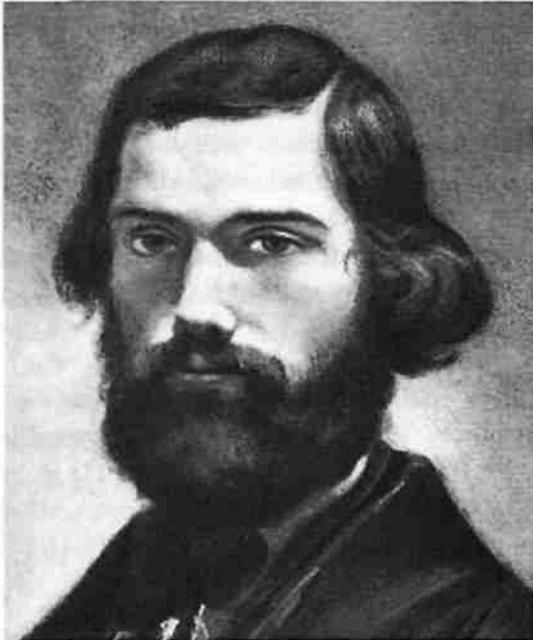
De la branche restée à Nantes est issu **Joseph Louis Marie Delaville-Leroux** qui naquit à Grandchamp le 22 novembre 1775. Lieutenant des douanes durant la Révolution, veuf en première noce, il devait épouser tardivement Adélaïde Mignet, de vingt-quatre ans sa cadette. Après avoir habité à Nantes, le couple s'installa à Rezé, au village de l'Erdronnière, sur la route de Machecoul. Nommé par ordonnance royale du roi Louis-Philippe, 1^{er} adjoint au maire Pierre Giraud, le 13 août 1843, il devint maire de Rezé par une autre ordonnance royale le 30 décembre 1844, après le décès de Giraud. C'est quelques jours plus tôt, le 24, que le préfet du département l'avait proposé au ministre de l'intérieur pour cette fonction de premier magistrat de la commune en ces termes : « *M. Delaville-Leroux est aimé et considéré dans la localité, c'est un homme aussi ferme et modéré, et qui a d'ailleurs une certaine intelligence des affaires administratives (...) J'ai cru nécessaire d'avoir une conférence avec lui pour m'assurer de ses sentiments politiques (...) J'étais d'autant plus fondé à agir ainsi vis-à-vis de M. Leroux que je savais que sa candidature était vivement appuyée par des hommes fort honorables il est vrai, mais appartenant à l'opinion légitimiste* ». Le nouveau maire sera confronté à une importante grève des maçons au cours de l'hiver 1846-1847, dont un rapport de police précise qu'ils « *sont fortement gagnés aux idées communistes et républicaines* ». Delaville-Leroux craint l'explosion sociale « *vu l'importance de la classe travailleuse* » indique-t-il, ajoutant cependant qu'il comprend la revendication : « *le motif de cette folle démarche (la grève) était d'obtenir une augmentation de salaire* ». Le 22 février 1848, Delaville-Leroux est mis en difficulté au sein du conseil alors qu'au même moment, à Paris, une nouvelle Révolution chasse Louis-Philippe du pouvoir.

Il quittera définitivement ses fonctions de maire le 23 mars.

« *J'ai entendu parler du peuple et des citoyens...* »

Ce maire orléaniste laissera peu de traces mais c'est son fils qui fera parler de lui ! **Joseph Pierre Marie Delaville-Leroux** naît à Nantes le 18 décembre 1831. Son père, Joseph Louis Marie, rentier, a 56 ans, sa mère, Adélaïde, 31. Il est intéressant d'observer que le jeune Joseph a à peu près le même âge qu'un autre Nantais, qui deviendra plus célèbre et aura une destinée comparable à notre héros ; il s'agit de Jules Vallès (on écrira plus tard Vallès), né le 11 juin 1832, arrivé à Nantes avec son père, Jean-Louis Vallès, professeur nommé au collège royal de Nantes où il sera reçu à l'agrégation en 1847. Peut-être les deux jeunes hommes s'y rencontrèrent-ils à cette époque ? Nul doute en revanche que la révolution de février 1848 les rapprochera. L'on sait ainsi que Vallès participera activement aux événements révolutionnaires au sein du collège royal devenu lycée national : le 26 février, il participe à une manifestation républicaine dans le centre de Nantes et le lendemain assiste à la plantation d'un arbre de la Liberté, place Royale, rebaptisée Egalité. Vallès fonde également avec son ami Chassin le club républicain de la jeunesse de Bretagne et de Vendée qui organise une manifestation, début mars, pour l'abolition de l'esclavage. En recrutant d'autres élèves – Delaville-Leroux en fut-il ? – Vallès réussit à devenir président du club. Le programme des jeunes gens est radical : « *suppression du baccalauréat, des examens, liberté absolue de l'enfance* ». Le proviseur du lycée réagira en informant les parents et en leur demandant d'intervenir auprès de leur enfant. Celui qui écrira plus tard la trilogie romanesque largement autobiographique (L'Enfant – Le Bachelier – L'Insurgé) se manifestera encore, avec d'autres, en juin, au moment de l'insurrection des ouvriers parisiens.

Ils envisagent vainement de partir à Paris pour aider les insurgés ! « *J'ai été mêlé à la foule, j'ai entendu rire en mauvais français mais de bon cœur. J'ai entendu parler du peuple et des citoyens, on disait Liberté et non pas Libertas* » écrira l'auteur de *L'Enfant*. Delaville-Leroux, comme Vallès, garderont se souvenir au cœur toute leur vie !

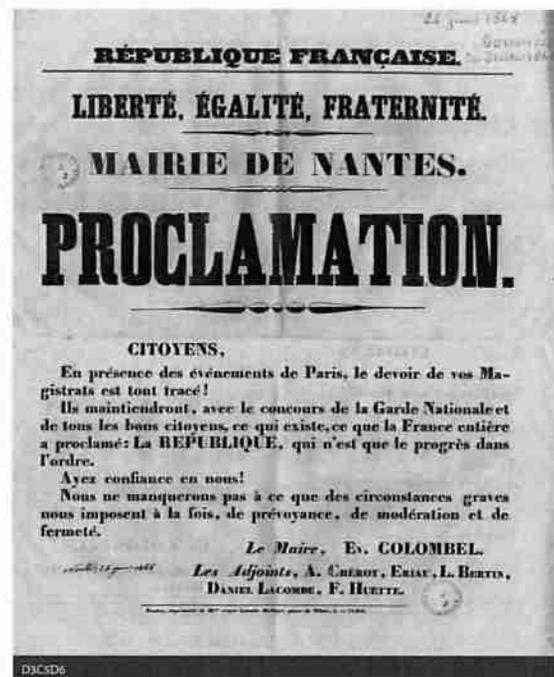


Jules Vallès

Tandis que Vallès quitte Nantes pour Paris, en septembre 1848, Delaville-Leroux poursuit-il ses études ? On peut l'imaginer puisqu'alors que son condisciple obtiendra son baccalauréat, après un retour douloureux à Nantes en mai 1852 – son père le fit interner comme fou à l'hôpital St Jacques où il restera trois mois –, Delaville-Leroux, qui vient d'avoir vingt ans et a un diplôme de géomètre, épouse le 28 juin 1852 une jeune fille de seize ans, Eugénie Constance Rolland, originaire de Saint-Père-en-Retz. L'acte de mariage stipule que le jeune marié est alors domicilié à Paimboeuf où il exerce la fonction d'agent voyer.

Le jeune Delaville-Leroux est mineur ; c'est à Rezé, lieu de domicile du père, qu'a lieu le mariage. La jeune mariée est de

condition modeste, son frère est menuisier et les autres témoins également. L'union est célébrée par Jean-Baptiste Boju, adjoint au maire Philémon Chenantais, lequel Boju avait été précédemment l'adjoint de Delaville-Leroux père, entre 1846 et 1848 ! La mairie-maison d'école est alors située entre le bourg et la Blanche (à l'emplacement de l'actuelle école Y. et A. Plancher). Depuis 1848 le régime politique du pays a évolué : la Seconde République, que nos jeunes gens nantais avaient imaginé sociale a porté à sa tête, Louis-Napoléon Bonaparte, le neveu, élu président de la République en décembre et qui se fera proclamer empereur – copiant l'oncle – tout juste un an après le coup d'Etat du 2 décembre 1851 mettant fin à la République.



1848 : proclamation du maire de Nantes en faveur de la République

La « mauvaise conduite » d'un anti-bonapartiste

Le jeune Delaville-Leroux et son épouse vivront quelques années à Paimboeuf où ils auront un fils l'année suivante, auquel Joseph donnera les mêmes prénoms que son propre père, Joseph Louis Marie. Mais bientôt le grand-père, décèdera à Rezé, en son

domicile de l'Erdronnière, le 30 septembre 1855, dans sa 81^{ème} année. C'est à Rezé que nous retrouvons la jeune famille Delaville-Leroux. Bientôt, un autre enfant naîtra, une fille, Eugénie Adèle Marie Perrine, le 3 juin 1856, au domicile des parents, au Goulet Pairaud, près du bourg de Rezé. Le père est en effet devenu, outre son métier de géomètre, secrétaire de mairie. Il n'a que vingt-quatre ans et l'on verra bientôt que son hostilité au régime de Napoléon III l'éloignera de Rezé et du continent !

En effet, même si le maire de l'époque, Philémon Chenantais, signe au bas de l'acte de naissance de la fille de son secrétaire de mairie, comme témoin, Joseph Delaville-Leroux, dont nous connaissons la rémunération (1 200 F annuels, le budget communal étant d'un peu plus de 20 000 F) aurait dû, comme agent public prêter serment « *d'obéissance à la constitution et de fidélité à l'empereur* ». Or, les archives de la ville de Rezé ne recèlent aucune prestation de serment de Delaville-Leroux, contrairement à celle, réitérée chaque année, de son prédécesseur comme secrétaire de mairie, Louis-Romain Litou (propriétaire de la Basse-Borderie, au bourg, actuelle rue Saint-Lupien) !

La dernière apparition dans un document de Delaville-Leroux à Rezé date du 19 juin 1859. A l'occasion d'une délibération du conseil municipal, « *le maire (Chenantais) dépose sur le bureau un plan dressé par M. Delaville-Leroux comprenant les divers terrains qui s'étendent de la Bouvardière à la Croix Médard* » ... dans le but d'ouvrir une nouvelle voie communale. Ce projet, qui sera rejeté par les conseillers par « dix boules noires contre 4 blanches » verra le jour un siècle plus tard avec le boulevard Le Corbusier ! C'est le dictionnaire biographique du mouvement ouvrier (le Maïtron) qui, consacrant une notice à Delaville-Leroux, nous apprend que celui-ci émigre alors en Algérie ! L'anti-bonapartisme de notre Rezéen l'aura donc conduit à vivre, sous d'autres horizons, de son métier de

géomètre au service topographique, puisque c'est avec cette qualité qu'il s'établit outre Méditerranée. Il n'y restera que trois ans avec sa famille. En 1862, nous le retrouvons, non plus géomètre mais cheminot, sur le continent comme chef de gare au réseau PLM (Paris-Lyon-Méditerranée). Il sera bientôt destitué pour mauvaise conduite mais conservé « *par suite des puissantes protections dont il était entouré* » révèle un rapport de police. La famille Delaville-Leroux est alors bien connue en France. Ne comptera-t-elle pas parmi ses membres, un éminent archiviste paléographe issu de l'école des chartes, orientaliste érudit, se nommant également Joseph Delaville-Leroux, un arrière-petit-fils de l'ancien ministre de Louis XVI, donc cousin éloigné de notre héros !

Les années 1860 sont marquées par la montée en puissance de l'opposition républicaine à Napoléon III. Pourtant le régime tente se s'assouplir : en 1864 la grève cesse d'être un délit. La démocratie autoritaire et sociale, puisque c'est ainsi que le ministre de l'empereur, Rouher, définit ce régime accueille en 1867 l'exposition universelle. L'Empire semblait même avoir retrouvé un second souffle concluant sa mutation par un plébiscite ratifiant les modifications institutionnelles en avril 1870. Quatre mois plus tard il s'effondrait ! Inconsidérément engagées dans une guerre avec la Prusse, les armées françaises, Napoléon III à leur tête, sont vaincues à Sedan. Le 4 septembre la République était proclamée. Bientôt, le gouvernement de la Défense nationale recherche les conditions d'un armistice tandis que Paris est assiégé.

Ville populaire, alors habitée par une énorme majorité de travailleurs, Paris se méfie de ses gouvernants. De plus la capitale est la seule ville de France qui n'ait pas de municipalité, qui soit surveillée par deux préfets, dont l'un est le préfet de police. Lorsqu'en février 1871, l'Assemblée nationale issue de la défaite s'installera à Versailles,

préférant tenir Paris sous la surveillance des canons, Delaville-Leroux est à Paris, avec sa femme et leurs quatre enfants (deux autres sont nés depuis le départ de Rezé). Il vit les événements au plus près lorsque, après l'hiver de famine 1870-1871 (les Parisiens mangent chiens et chats), la capitulation et l'élection de l'Assemblée réfugiée à Versailles, le 18 mars, c'est l'insurrection. Vallès, le condisciple de Delaville-Leroux est élu à la Commune dans le XV^{ème} arrondissement. Au début du mois d'avril, Delaville-Leroux est nommé chef de gare à Bercy. Il n'y restera que le temps de faire rentrer à Paris douze à quinze cents wagons de marchandises qui stationnaient à Villeneuve-Saint-Georges. Il est alors entré dans le mouvement insurrectionnel et devient d'ailleurs capitaine à la 2^{ème} compagnie du 126^{ème} bataillon fédéré et, bientôt, Lonclas le nommera chef des barricades à Bercy !



Une barricade de la Commune de 1871

L'insurgé condamné à la déportation en enceinte fortifiée

Les insurgés de la Commune ont mis en place un gouvernement insurrectionnel, ils dressent des barricades, résistent aux assauts des « Versaillais », l'armée régulière du chef du pouvoir exécutif, Adolphe Thiers : on se bat à Courbevoie, Rueil, Meudon, Issy.... Du 22 au 28 mai, ce sera la semaine sanglante, on se bat à la Butte aux Cailles, 20 000 personnes seront fusillées par l'armée régulière ! 43 522 seront

arrêtées, parmi elles, Delaville-Leroux : il est arrêté le 29 mai, et, pour sa défense, indiquera être rentré chez lui rue de Bercy à Paris, le 25 ! Avec nombre d'autres Communards, il est enfermé vraisemblablement, comme beaucoup de ses camarades, à la prison de Mazas, dans l'attente de son procès. Il sera jugé le 8 juillet 1872 par le 5^{ème} conseil de guerre de la 1^{ère} division militaire. Il sera reconnu coupable d'exercice de commandement d'une bande armée, d'arrestations illégales et de séquestration et enfin de construction de barricades.

En conséquence, le conseil de guerre le condamne à la peine de déportation dans une enceinte fortifiée. Les documents nous décrivent Joseph Delaville-Leroux : taille, 1,70 m ; cheveux et sourcils bruns ; front haut ; yeux noirs, nez grand ; bouche ordinaire ; menton long ; visage ovale ; teint basané ! C'est une loi toute récente, du 22 mars 1872 qui fixe « le transport » en Nouvelle-Calédonie des communards condamnés aux travaux forcés ou à la déportation. La presque île Ducos est destinée à la déportation en enceinte fortifiée ; l'île des Pins à la déportation simple. Il y aura vingt convois de bateaux de 1872 à 1878, 4 586 condamnés à la déportation, dont 1 169 en enceinte fortifiée. Delaville-Leroux sera de ceux-là. Vallès, lui, en fuite, est condamné à mort par contumace, il s'exilera à Londres !



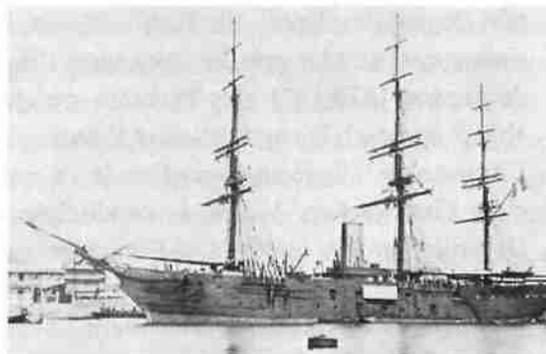
Le conseil de guerre

Les prisonniers fédérés seront transférés dans les pontons et ports de l'Ouest de la France : Brest, Lorient, Cherbourg et Rochefort.... Dans des wagons à bestiaux dans des conditions sanitaires volontairement déplorables : 20 000 y furent détenus, 1 000 y moururent. Delaville-Leroulx sera détenu à Brest, au fort de Quéléren. Il fera partie du 6^{ème} convoi de déportés et il sera embarqué sur « *le Calvados* », lequel se trouve au mouillage à Brest au début mai 1873. *Le Calvados* était un navire trois-mâts à coque en bois. Sa capacité était de 400 passagers et 352 chevaux « logés » dans deux faux-ponts, et disposaient chacun de 60 cm de largeur d'espace vital. Ce bateau avait été construit à Lorient avant d'être lancé en 1858. Ses dimensions étaient de 79,40 x 12,92 x 4,72 mètres. Il jaugeait 2 750 tonneaux et pouvait filer à une vitesse de 9,8 nœuds, propulsé par une machine de 804 à 1 074 chevaux qui nécessitait 250 tonnes de charbon. La voilure était de 1 919 à 1 985 m². Son équipage était composé de 7 officiers et 258 hommes d'équipage. Le navire était armé de 4 canons de 12 cm, d'un canon de 4 de montagne pour les embarcations.

« *Le grand voyage* »

Le 8 mai 1873, *le Calvados* embarque 382 déportés en provenance du fort de Quéléren. Il lève l'ancre le 10 en direction de l'île d'Aix, où il arrive en rade des Trousses le 12. Le navire est placé sous le commandement du capitaine de frégate Vial secondé par le lieutenant de vaisseau de Margery. Outre 99 condamnés en provenance du Château d'Oléron et 98 de Saint-Martin-de-Ré, le navire embarque les surveillants et leur famille. Pour l'anecdote, les femmes de surveillants sont au nombre de 8 et, selon une rumeur, elles seraient issues d'une maison close de Brest. Elles auraient été épousées en hâte, pour se conformer à la publication d'une circulaire ministérielle précisant que les gardiens en partance pour la Nouvelle-Calédonie devaient être mariés. Après quelques débarquements, sur avis d'une

commission médicale, ce sont 560 déportés qui prennent la mer.



Le Calvados

Parmi les prisonniers de ce convoi, outre Delaville-Leroulx, il y a Joanès Caton, condamné à la suite de l'insurrection de Saint-Etienne, qui a laissé de son périple des notes et souvenirs qui ont permis de retracer l'itinéraire du navire et d'en suivre les principaux événements. Les déportés sont transportés dans des cages. La ration sera composée de viande fraîche deux fois par semaine, le mercredi et dimanche, sardines ou fromage les vendredis, lard salé les autres jours. Tous les soirs, bouillon aux haricots, aux pois, ou aux fèves, bouillon au lard ou à la viande fraîche tous les matins, sauf le vendredi, biscuits et 1/8 de pain tous les jours. En ce qui concerne les boissons, café tous les matins à 6 heures, un quart de vin le midi et une boisson sucrée ou citronnée le reste de la journée. Il faut préciser que la nourriture est distribuée dans un plat pour 10 prisonniers. Les hamacs sont mis en place à 18h et repliés après le branle-bas à 6h.

Le 18 mai, à 16h30, le grand voyage commence, annoncé aux prisonniers par un léger balancement du navire et la fermeture de hublots. Le lendemain le bateau se trouve en plein golfe de Gascogne et il navigue à la voile après que la machine ait été stoppée. Dans chaque cage sont disposées d'énormes bailles (sorte de baquet de bois plus large du fond que du haut, qui servait à des usages divers dans la marine) qui vont se révéler très utiles aux prisonniers souffrant du mal de mer. La différence est tellement énorme entre l'air

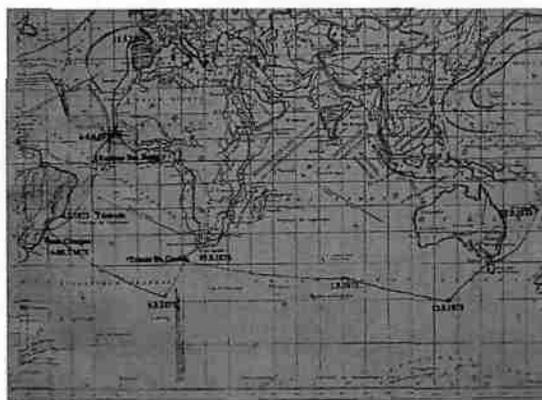
respiré dans les batteries et celui des ponts que la simple pensée qu'il va falloir réintégrer les cages après la promenade rend malade certains déportés. Il faut aussi compter avec les discussions politiques qui éclatent parmi eux, et dont certaines provoquent parfois des incidents. Le navire file 6 nœuds : le voyage risque d'être long ! Certains s'imaginent même que *le Calvados* va rebrousser chemin une fois arrivé à Dakar. Mais bientôt, après avoir distingué les plantations de vignes et de palmiers de ce qui doit être une des îles Canaries, avec le pic de Ténériffe, le 6 juin, alors que la mer est devenue houleuse, le Sénégal est en vue.

Le navire mouille près de l'île de Gorée, devant Dakar. On embarque des bœufs et du charbon. Le 8 juin, à toute vapeur, *le Calvados* quitte Dakar. Le vent est fort, le navire file vite. On peut voir des poissons-volant. Un déporté, Budaille, est mis au fer pour avoir protesté à propos de la nourriture. Un autre, Artaud, vient de décéder, il est jeté à la mer. La vermine commence à faire son apparition, et il devient difficile de tenir le linge propre. Les matelots, pour s'assurer qu'aucune tentative d'évasion n'est en cours, donnent de violents coups de marteau sur les barreaux des cages. Des idées de soulèvement germent pourtant, pour s'emparer du navire, mais les bavardages éventent vite ce projet. Le 15 juin un déporté tente de se pendre dans la « poulaine » (les toilettes).

Le 5 juillet, après être passé à hauteur du Capricorne, le navire n'avance plus qu'en louvoyant et la vitesse ne dépasse pas 4 nœuds. Le roulis est cependant effrayant, ce qui occasionne des nuits blanches. Couchés à 8 de front, les déportés s'écrasent les uns contre les autres. Après le 10 juillet, le vent souffle en tempête, toutes les voiles sont carguées. Le 14 juillet, à 2h30, on mouille l'ancre devant Santa-Catarina, mais le temps sombre empêche de voir les côtes brésiliennes. *Le Var*, qui a fait escale trois jours avant a connu trois évasions. Des mesures de sécurité sont donc prises et, la

nuit, les chaloupes tournent autour du navire pour dissuader les déportés de s'évader, et parer à toute tentative. Le commandant fait une surprise aux prisonniers, « changeant » avec des marchands d'oranges s'approchant du bord, les économies faites sur les biscuits contre un bateau complet du fruit, soit 1 700 oranges !

Le 28 juillet, après quatorze jours d'escale, *le Calvados* lève l'ancre à petite vitesse, à la vapeur, en suivant les indications de la sonde. Un autre marin décède, son corps lesté d'un boulet, est jeté à la mer. On commence à voir des frégates et des albatros. Le 2 août, le froid commence à se faire sentir, le 9 un banc de glace est en vue. Le vent devient violent et la neige se mêle à la pluie. Le 21 la tempête sévissant depuis plusieurs jours semble se calmer mais, le surlendemain, le mauvais temps est de retour avec un ciel noir. On tire des fusées et on actionne la cloche de brume au son lugubre, tous les quarts d'heure. Il ne reste à bord plus qu'un seul bœuf, les autres étant morts d'épuisement.



L'itinéraire du Calvados

Le 1^{er} septembre, alors que la tempête a repris depuis quelques jours, *le Calvados* se trouve à environ 800 mille marins au nord-est des îles Kerguelen, dans les mers australes, il gèle sur le pont. Le roulis et le verglas empêchent tout déplacement et des vagues de quarante mètres (selon Joanès Caton), plus hautes que les mâts, déferlent sur le pont. Les déportés, malmenés depuis un mois, sont à

bout de forces. La nourriture est devenue immangeable et la plupart restent prostrés dans leur coin.

Le 13 septembre, le *Calvados* navigue entre le 40^{ème} et le 50^{ème} parallèle, très au sud de l'Australie. Bientôt le temps se fait plus calme et, le 18, le cap est mis sur Nouméa. Les vergues d'artimon, de cacatois et de perroquet ont été brisées. Le soir, la terre de Van Diemen ou Tasmanie est en vue. Le 24, le *Calvados* croise la *Loire* qui revient de Nouvelle-Calédonie, et, dans la nuit, à 4h, une étoile est confondue avec un phare. Le 27, enfin, alors que le navire vogue vent debout, à 13h, une vigie signale la terre. A 19h, le *Calvados* mouille entre Nouméa et l'île Nou. Le lendemain à 12h, il quitte son mouillage pour s'ancrer en rade. Le grand voyage est maintenant terminé, après 132 jours de mer, pendant lesquels 800 lettres de déportés ont été expédiées.

8 années d'angoisse

« Chacun cherche sa route, nous cherchons la nôtre, écrira Louise Michel, également déportée en Nouvelle-Calédonie, et nous pensons, poursuit-elle, que le jour où le règne de la Liberté et de l'Egalité sera arrivé, le genre humain sera heureux ». En attendant, Joseph Delaville-Leroux rejoint l'enceinte fortifiée de Ducos. Il y restera deux ans. Notre détenu a 41 ans. Un autre déporté, Henry Bauer, fils naturel d'Alexandre Dumas fils, présente Ducos dans son journal : « J'ai 25 ans ; depuis 6 ans je suis en prison, depuis 5 ans à la presqu'île de Ducos. Je connais chaque pierre, chaque arbre de son territoire, j'ai franchi des centaines de fois la montagne qui sépare en deux bandes de rivage étroit notre petite péninsule. Je sais l'heure exacte du lever du soleil et de son coucher pour faire place à la soudaine obscurité ». La loi instaurant la déportation en Nouvelle-Calédonie avait défini en son article 4 les conditions de détention en forteresse à Ducos : « les condamnés dans une enceinte fortifiée jouissent dans la presqu'île de Ducos de toute

la liberté compatible avec la nécessité d'assurer la garde de leur personne et le maintien de l'ordre. Ils seront soumis à un régime de police et de surveillance déterminé par un règlement d'administration (...). Ce règlement fixera les conditions sous lesquelles les déportés seront autorisés à circuler dans tout ou partie de la presqu'île, suivant le nombre, à s'y occuper de travaux de culture, ou d'industrie, et à y former établissements provisoires par groupe ou par famille ».



Déportés à Ducos

Parmi les « célébrités » de Ducos, on compte Louise Michel et Henri Rochefort. Nombre d'entre eux sont très cultivés, sont des artistes. La franc-maçonnerie s'y organisera. La loge l'Union calédonienne comptera 66 communards : elle sera dissoute après l'évasion de Rochefort. Le 16 décembre 1874, soit un quinze mois après l'arrivée de Delaville-Leroux, sa peine est commuée en déportation simple. Il est transféré à l'île des Pins. Deux évadés, Paschal Grousset et Fr. Jourde publieront à Genève en 1876 le récit de leur déportation à l'île des Pins : elle « est située à environ 10 lieues au sud de la Nouvelle-Calédonie (...). Sa plus grande longueur est de 3 lieues du Sud au Nord, et sa plus grande largeur de 2 lieues de l'Est à l'Ouest. Elle est comme toutes les îles de ce groupe, entourée d'une blanche ceinture de récifs qui en rend l'accès des plus dangereux. » Un autre contemporain, rapportant sur les conditions de détention des déportés sur l'île, écrit, depuis le continent : « les communications avec Nouméa sont

aisées, et, toutefois, la nature de ses côtes rend l'évasion difficile. Le littoral est d'une grande fertilité (sic) et il n'est pas douteux que les déportés n'y trouvent, avec l'aide du travail, une existence facile ».

Sur l'île, les pauvres huttes des Kanaks cohabitent avec la luxuriance des fermes exploitées par une mission religieuse mariste. Les déportés, quant à eux, meurent de privation et de tristesse, arrachés à leur patrie. Pour l'établissement d'anciens proscrits, l'administration leur fait bénéficier de concessions. Elle s'était dotée pour ce faire d'un important domaine foncier, largement pris sur les terres kanakes. Il y aura 1 300 concessions en Nouvelle-Calédonie.

Delaville-Leroux connaîtra une joie cependant, celle de retrouver sa femme et ses enfants. En octobre 1876, ceux-ci débarquent à Nouméa, ayant fait le voyage à bord d'un Trois-Mâts français construit à Honfleur, *le Fénelon*. Louise Michel citera, parmi les femmes d'autres déportés, l'épouse de Delaville-Leroux dans ses mémoires. Au cours de l'année 1878, une grande révolte kanake est réprimée par les colons. Les déportés seront utilisés par l'administration coloniale dans cette répression. Nous ne savons si Delaville-Leroux y a pris une part. Il effectuera plusieurs recours en grâce, vainement. Jusqu'à ce jour du 15 janvier 1879, où une remise de peine lui est accordée. Il avait pourtant refusé, dans sa demande de grâce, « d'exprimer le regret d'avoir pris part à la Commune ». Tout au plus, accepta-t-il toutefois de formuler un recours parce que, dit-il, « je considère le gouvernement actuel comme issu du suffrage universel et par conséquent légitime ». Il pourra donc rentrer sur le continent. Ce sera sur un bateau mixte, voile et vapeur, *le Tage*, l'un des navires anciennement affecté au transport des forçats vers la Nouvelle-Calédonie, et désarmé à Brest en 1877, que notre héros rentre, avec les siens, en France. *Le Tage* se trouvait en rade de Nouméa, en juillet 1878, pour mater la révolte

des Kanaks. Après un premier voyage de rapatriement de Communards graciés ou amnistiés, fin 1878, le navire convoie 80 déportés, dont Delaville-Leroux qui rentre avec femme et enfants en avril 1880. Le voyage de retour, fin juin, passe au large de l'île de Sainte-Hélène où Napoléon 1^{er} avait terminé ses jours. Dans ses notes, Delaville-Leroux écrira : « *cruelle ironie du sort, nous révolutionnaires, rentrons dans notre patrie, nous voilà en face du lieu d'exil du 1^{er} Bonaparte !* ». Il débarquera à Brest le 1^{er} août 1880. Leur arrivée à la gare Montparnasse, accueillis par le comité Louis Blanc donnera lieu à une manifestation. L'un des orateurs déclarera : « *pendant 8 années d'angoisse, ils ont eu le temps de se refaire des ongles, des dents et de la haine* ».



La révolte kanake de 1878

Calédonien pour toujours

Rentré à Paris avec sa famille, Delaville-Leroux trouve du travail comme appariteur dans une mairie et habite Gentilly. La loi d'amnistie a réhabilité le proscrit. Pourtant, l'ancien révolutionnaire ne se réadapte pas au pays natal. Il démissionne de son emploi. Il veut retourner sur « le caillou » comme simple colon. Pour se faire, il écrit au ministre des colonies. Un rapport de police statue en sa faveur. Et comme en Nouvelle-

Calédonie il a conservé des attaches, on le connaît, il obtient de s'y établir, dans le nord, sur la Grande Terre. C'est en 1882, seulement deux ans après l'arrivée à Paris, que s'effectue le retour de toute la famille Delaville-Leroux. A son arrivée sur « le caillou » l'ancien communal décide d'acheter des terres vers Koné, puis il s'affaire vers Ouégoa, région minière prospère au temps de Higginsson.

Les Delaville-Leroux s'installeront définitivement en Nouvelle-Calédonie. La fille aînée du couple, Eugénie Marie Adèle Perrine avait épousé en 1878 un Australien, William Hennessy. Leur fille cadette, Fanny, épousera, elle, Jean Normandon, un colon pénal local. Joseph Delaville-Leroux occupera même les fonctions d'adjoint au maire d'Ouégoa, Jules Guérin, de 1897 à 1898. On retrouve sa signature au bas des actes d'état civil. L'ancien communal meurt en 1910, précédé de quelques années par sa femme, Eugénie Rolland (décédée en 1903). Ils sont tous deux enterrés dans le petit cimetière d'Ouégoa.

Une arrière-petite-fille, Victoire Normandon, conserve précieusement les documents de son ancêtre révolutionnaire.

Joseph Delaville-Leroux faisait partie de ces gens de convictions qui marquèrent leur temps. Il s'est impliqué dans la construction de la Nouvelle-Calédonie, loin de sa patrie, loin de la région nantaise, souche de ses aïeux et de Rezé où mourut son père, Calédonien pour toujours !

En 1971, pour le centenaire, la municipalité de Rezé a honoré la Commune de 1871 en débaptisant la rue Thiers, ou ancienne route de Machecoul où habitait, plus d'un siècle auparavant, le père de Delaville-Leroux le communal !

Sources et bibliographie

Grande histoire de la Commune, par Georges Soria (1970)

Histoire municipalités de Rezé, par Yann Vince (1997)

Nantes, histoire d'une ville et de ses habitants, par Emilienne Leroux (1976)

Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier (Maitron)

L'Ami de Rezé n° 8 (juin 1989)

Des pêcheurs temporaires

Par Michel Kervarec

Nous, avons à différentes reprises, utilisé les recherches familiales faites par François Codet, d'une grande richesse pour l'histoire maritime des îles de Rezé. Nous y revenons.

Une chose m'intriguait dans le monde de la pêche : la présence des capitaines au long cours sur les bateaux pêchant en Loire. Que certains s'ennuient à terre entre deux voyages se conçoit, mais cette fréquence fait supposer que le phénomène avait des raisons plus sérieuses.

François Codet nous renseigne. Cette navigation comptait dans le calcul des annuités pour la retraite des inscrits maritimes. Aussi, entre deux voyages au long cours, les capitaines allaient reprendre le travail de leurs ancêtres.



La plupart d'entre eux s'acquittaient de leurs nouvelles obligations mais, comme toujours et partout, il y avait des tricheurs. Aussi, le 26 mars 1871, l'administration diffusait une recommandation aux gardes maritimes : « la surveillance la plus active doit être exercée sur la pêche faite par les capitaines au long cours. »

Julien-Joseph Lancelot était particulièrement visé dans les années 1885 -

1890. Il naviguait seul sur un canot nommé "J" appartenant à Ambroise Dejoie. Au début de 1888, l'administration indique : « M. Lancelot est averti que s'il ne navigue pas sérieusement, il s'expose à voir sa navigation annulée. » Plus tard, elle complète : « A fait le nécessaire et pêche. Vu en pêche à Couëron le 4 mars 1888. »

L'année suivante, il était encore montré du doigt : « M. Lancelot est prévenu qu'il ne doit pas faire une navigation fictive sous peine de la voir annulée. »

On avait souvent deux ou trois personnes sur ces bateaux de Loire. Pour le rôle d'armement de novembre 1902, on note : « Canot "Charles", construit à la Haute-Ile en 1881, 1 tx. Désarmé à Nantes le 24 novembre 1903. Appartenant à M. Rousseau Constant, né à Rezé en 1841, matelot de 3^e classe, armé et commandé par lui pour faire la pêche en Loire pendant une année

Matelot : Codet Alexandre Pierre Aimé, capitaine au long cours, né à Rezé le 11 février 1869. Embarqué le 1^{er} février 1903. Débarqué le 22 juin. »



Rezé - village de Trememoult sur la Loire, face à Nantes

L'équipage du canot "D.J", construit à Trememoult en 1882 et appartenant à Gilles

Chauvelon, en pêche du 28 juillet 1903 au 2 avril 1904 était vraiment de premier choix, *puisque fait de trois capitaines au long cours* : Jean-Baptiste Codet, Julien Chauvelon et Etienne Bessac. Le garde maritime écrit : « Vu en pêche dans le bras de Pirmil le 23 juillet. »

Ceci voudrait dire qu'un capitaine au long cours pouvait prendre une sorte d'année *sabbatique tout à fait légalement*. La pêche en Loire était certes un travail pas forcément facile, mais tellement moins éprouvant que le commandement d'un voilier sur les océans.

Les victimes rezéennes du naufrage du Saint-Philibert le 14 juin 1931

Par Yves Lostanlen

Pointe Saint-Gildas, après-midi du 13 août 2012

Le ciel est vapoureux, parsemé de nuages informes que transperce une luminosité modérée. Le liseré des côtes s'étire, au sud, du fond de la baie de Bourgneuf à la pointe de l'Herbaudière, et de celle de Penchâteau au pont de Saint-Nazaire, au nord. Droit devant, miniaturisés par la distance, pétroliers et porte-conteneurs attendent sagement l'ordre de pénétrer dans l'estuaire. La mer moutonne légèrement mais ses velléités semblent maîtrisables dans ce paysage cerné de rivages rassurants.

Je me prends alors à imaginer la trajectoire du *Saint-Philibert*, débouchant de Mindin le dimanche 14 juin 1931 en début de matinée et mettant cap au sud-ouest vers l'estacade du Bois de la Chaise, et son tragique retour interrompu à 500 m. de la pointe Saint-Gildas, sous les yeux des deux gardiens du sémaphore. Fallait-il que, cette fin d'après-midi-là, les éléments soient à ce point déchainés et le navire si vulnérable pour que la catastrophe se produise !



Les circonstances du naufrage ont été maintes fois relatées, notamment par Loïc Abed dans « *Les 500 victimes du Saint-Philibert* », éditions C.M.D., 1999, et par Emile Boutin auteur des « *Grands naufrages de l'estuaire de la Loire* », éditions Siloë, 2002. Le musée ouvert dans le sémaphore désaffecté de la Pointe Saint-Gildas fait également place à l'évènement avec un panneau explicatif, une

bande sonore et une maquette du *Saint-Philibert*. Cet article n'apportera pas d'éléments nouveaux sur les faits, mais les registres de décès de 1931 étant désormais consultables, il donnera un nom aux victimes rezéennes, suggérera un visage ou une silhouette. Il tentera aussi de laisser poindre la douleur et le traumatisme qui affectèrent non seulement les familles au plus haut degré, mais

aussi le reste de la population, et qui restèrent béants durant de longs mois, de la découverte échelonnée des cadavres à la froide rigueur administrative des jugements déclaratifs de décès.

Un dimanche à la mer

En cette année 1931 où les congés payés n'existent pas et que l'occasion d'aller à la mer est rare dans les milieux populaires, l'initiative de l'association « *Les Loisirs* » est particulièrement appréciée : une journée à Noirmoutier par bateau, au départ de Nantes, le dimanche 14 juin 1931. Cette association, qui est soutenue par la Bourse du Travail et les syndicats ouvriers, la Ligue des Droits de l'Homme, la S.F.I.O., a affrété un vapeur à passagers, le *Saint-Philibert*, construit en 1923 par les Chantiers Dubigeon, de 32 m. de long, 6,5 m. de large, 2,20 m. de tirant d'eau.

Lors de l'embarquement, les dirigeants des « *Loisirs* » peuvent être satisfaits. A part une poignée d'instituteurs et de quelques personnes ayant des professions intellectuelles, la masse des passagers se classe en deux catégories : des familles composées des parents, âgés de 25 à 40 ans, avec 1, 2 ou 3 enfants âgés de 5 à 15 ans ; des célibataires, hommes et femmes, âgés de 20 à 40 ans. Ce sont des Nantais de divers quartiers, car il n'y a guère plus de 5 % d'entre eux à être domiciliés dans des communes périphériques : à Rezé et à Saint-Sébastien surtout ; ils sont ouvriers de l'industrie ou de l'artisanat, employés de commerce. Dans la liste funèbre de 409 noms qui sera publiée par la mairie de Nantes, l'intitulé de leurs métiers traduit la modestie de leur condition. Il s'agit bien du public visé.

La limite maximale admissible sur le bateau est de 500 passagers, par beau temps. Mais le matin du 14 juin, les candidats à l'excursion sont si nombreux à se presser sur le quai que le contrôle de l'accès à bord est un peu dépassé. Avec l'équipage de 8 marins, on atteint 510 personnes et le temps est acceptable

mais sans plus. Pour affronter l'océan, on est largement au-dessus du chiffre observé habituellement l'été quand le *Saint-Philibert* promène des touristes entre Pornic et Noirmoutier : leur nombre est toujours inférieur à 300.

Passons sur le voyage aller qui, apprendra-t-on, avait quand même été laborieux puisque le navire avait accosté au ponton du Bois de la Chaise avec une heure de retard. Néanmoins, la journée s'est déroulée sans encombre, dans la joie et la bonne humeur.

Mais au moment du retour, des signes inquiétants, annonceurs de gros temps, se manifestent : la marée remonte plus rapidement que prévu ; le vent s'est levé et souffle en rafales brèves mais fortes. Devant la menace, 17 personnes décident de rester coucher sur l'île, chez des parents, amis, ou à l'hôtel ; 29 commandent un autocar pour rentrer à Nantes, le Gois étant franchissable à 22 h 00. Plus de 450 personnes embarquent, dont beaucoup sont soucieuses d'être à l'heure au travail le lendemain matin ; elles ne sont pas forcément rassurées complètement mais elles font confiance au capitaine.

Le drame

A la une du quotidien *L'Ouest-Eclair* du mardi 16 juin :

« *L'effroyable catastrophe de la Pointe de Saint-Gildas : comment le Saint-Philibert s'est perdu corps et biens au large de l'embouchure de la Loire, engloutissant 450 personnes environ. 8 rescapés. 70 à 80 sont revenus de Noirmoutier à marée basse* ». Le chiffre des personnes qui n'ont pas repris le bateau est moins élevé : 46, selon le comptage qui sera communiqué plus tard.

En page intérieure, le journaliste relate :

« ...Mais au moment où, 500 m. après avoir passé sans encombre la fameuse bouée du Chatelier, le *Saint-Philibert* allait franchir la

barre formée à la basse mer par l'estuaire de la Loire, des vagues énormes se formèrent sur l'océan si bien que, par instants, le navire était invisible du sémaphore. Et c'est alors qu'à un certain moment, M. Adrien, l'un des deux gardiens de service, constate que le bateau n'était plus en vue, une lame énorme l'ayant pris de travers. Une légère lueur, l'espace d'un instant, s'éleva au-dessus des flots. Le *Saint-Philibert* venait de sombrer en quelques secondes. Sa chaudière sans doute avait fait explosion ».

C'était le 14 juin 1931 à 18 h 30. La douleur et l'émotion sont à leur comble.

Les journaux reviendront sur le drame pratiquement chaque jour jusqu'à la fin du mois, passant de la découverte des corps aux hommages rendus aux victimes, des témoignages aux enquêtes sur les causes possibles.

Les Rezéens

A la liste des 11 victimes domiciliées à Rezé, sont ajoutés ici Francis OLLIVE, le capitaine, et Félix TABLEAU, l'instituteur en poste à l'école publique de Pont-Rousseau.

Commençons par le capitaine Francis OLLIVE, 57 ans. Certes, depuis son mariage, il avait élu domicile à La Montagne où il s'était retiré depuis 18 mois après avoir sillonné les mers et océans, mais comme il est né à Trentemoult, considérons-le comme rézéen. Son père était en mer lorsqu'il naquit en 1873 ; il a grandi dans une famille de marins : les OLLIVE peuplent les registres-matricules des gens de mer. Francis a accompli une carrière honorable dans la marine marchande et exercé des commandements ; il est d'ailleurs respecté par ses pairs qui témoigneront de sa compétence. Pour ne pas perdre la main, il assurait quelques prestations de pilotage, ce qui l'avait amené à la barre du *Saint-Philibert* ce jour maudit. Son corps a été retrouvé sur une plage de Pornichet le 17 juin.



Francis OLLIVE (coll. J-L Ricordeau)

Quatre membres de la famille CHINCHOLE, domiciliée aux Mahaudières. Gaston, le père, 35 ans, est né à Saintes. Il est ajusteur à la Compagnie des Chemins de Fer de l'Etat. Son cadavre est repêché au large du phare de la Banche le 25 juin. Il siégeait au conseil municipal de Rezé au titre de la S.F.I.O. et, lors de la séance du 27 juin, avant d'aborder l'ordre du jour, le maire, Charles Rivière, lui rend cet hommage : « *Chinchole a rempli consciencieusement son mandat de conseiller municipal et a apporté tout son dévouement à l'amélioration de son quartier, les Mahaudières. C'était un excellent collègue qui emporte tous nos regrets et son souvenir demeurera longtemps parmi nous.* » Son épouse, Louise CHINCHOLE née VERGER, 36 ans, était originaire des Moutiers. Son cadavre, avec 200 autres environ recueillis dans les 24 ou 48 heures qui ont suivi le naufrage, avait été amené au château des ducs de Bretagne, le 16 juin. Leurs deux enfants les

accompagnait, Jacques CHINCHOLE, 10 ans, dont le corps, prisonnier de l'épave du *Saint-Philibert*, a été découvert le 8 août, et Jacqueline CHINCHOLE, 7 ans, dont le cadavre a été repéré en mer par un chalutier lorientais le 25 juin.



René MESNIL (Le Populaire 21 juin)

René MESNIL, 30 ans, originaire d'Abbaretz et son épouse, Emilie MESNIL, 33 ans, née à Guéméné-Penfao, instituteurs publics à Pont-Rousseau, étaient domiciliés rue du Puits Baron. Ils s'étaient mariés trois semaines auparavant. Le corps de René a été trouvé en mer le 20 juin « avec une carte du Comité des Loisirs », note l'acte de décès; celui d'Emilie avait été ramené au château de Nantes le 16 juin. Dans ses *Mémoires* publiées par *Les Amis de Rezé* en 2010, (tomé 1, page 33), Marcel Thomazeau ne tarit pas d'éloges sur celui qui fut son maître d'école. René MESNIL était aussi connu pour son engagement syndical : n'était-il pas le secrétaire départemental de la Fédération des Fonctionnaires après avoir été celui du Syndicat National des Instituteurs ?

René DOUILLARD, 21 ans, exerçait la profession de canotier et habitait rue Alsace-Lorraine. Né à Rezé, il était célibataire et n'avait plus ses parents, décédés. Son cadavre a été trouvé le 25 juin par le *Neptune*, un bateau de pêche sans doute, au large du phare de la Banche.

Né en Espagne, Pierre MACHIN, 28 ans, était caviste. Il demeurait rue du Puits Baron prolongée. Sa femme ne l'avait pas suivi dans cette funeste excursion. On retrouva son corps dans l'épave du bateau, le 6 août.

Enfin, la Cour d'Appel de Rennes a entériné le jugement du tribunal civil de Nantes rendu le 16 décembre 1931 déclarant le décès de 57 passagers dont les corps n'avaient pas été retrouvés. Parmi eux, ceux de Germaine CORVISY, 30 ans, artificière chez Ruggieri, veuve de Louis CHARROY, et de son fils, Robert CHARROY, qui n'a pas encore 9 ans. Ils étaient tous les deux nés à Sedan.

Avec la même adresse à Trentemoult que les CHARROY, Raoul BIZOT, chauffeur, 32 ans, né à Paris, figure aussi parmi les victimes ; il est mentionné dans une liste publiée par la presse une huitaine de jours après le naufrage. Son cadavre a dû être repéré vers le 20 juin, mais son décès n'a pas été transcrit sur le registre de Rezé.

Même s'il était domicilié à Nantes, avenue du Grand Clos, il faut citer celui qui a laissé son nom à une rue de Rezé : Félix TABLEAU. Agé de 36 ans, originaire de Bourgneuf, il était instituteur public à Pont-Rousseau et ancien trésorier départemental du Syndicat National des Instituteurs, précisera *Le Populaire*. Son corps a été identifié le 13 novembre. Sa femme, également enseignante, a péri elle aussi. Ils ont laissé un jeune orphelin.

Questions et polémiques

Les journaux que j'ai consultés, *L'Ouest-Eclair* et *Le Populaire*, se sont faits l'écho, presque chaque jour dans la deuxième quinzaine de juin 1931, des questions et des rumeurs qui agitaient l'opinion et ont apporté des éléments d'appréciation susceptibles d'éclairer leurs lecteurs.



Recommandations aux pêcheurs
(Le Populaire 22 juin)

1) Le capitaine a-t-il été influencé pour repartir de Noirmoutier coûte que coûte ? Le bruit a en effet couru que beaucoup de passagers voulaient absolument que le bateau appareille comme prévu. Le témoignage d'un rescapé l'a formellement démenti. Francis Ollive, marin d'expérience, a donc assumé seul sa décision.

2) A-t-il commis des négligences ? Incontestablement. La première : même si des excursionnistes avaient choisi de rentrer à Nantes par la route, le bateau était encore en surcharge, compte tenu de l'état de la mer. La seconde : alors que le *Saint-Philibert* affrontait la tempête, pensant peut-être que l'équipage n'arriverait pas à raisonner les passagers en proie à la panique, le capitaine les avait laissés se regrouper sur le côté opposé au vent, ce qui déséquilibrait le navire. La troisième : il n'avait pas fait distribuer les brassières de sécurité. Quand on lit dans *Le Populaire* qu'une foule nombreuse lui a rendu hommage au cimetière de La Montagne le 18 juin, on en déduit que la

population ne lui a pas tenu rigueur de ses erreurs. Tout le monde a eu conscience que la tempête fut exceptionnelle dans la soirée du 14 juin et qu'elle était plus forte que les hommes. Un de mes souvenirs familiaux le confirme : à 40 kms de la pointe Saint-Gildas à vol d'oiseau, ma mère qui avait 13 ans à l'époque, se souvient très bien du coup de vent brutal en fin d'après-midi qui mit bas les pots de fleurs et autres décors du reposoir dressé en face de sa maison pour la Fête-Dieu.

3) Un vapeur inadapté. Les expertises le confirmeront : ce navire sans quille, avec un faible tirant d'eau, n'était pas conçu pour évoluer en mer dans n'importe quelle condition. Il présentait une gîte importante, ont observé certains. Par ailleurs, le bâchage du pont supérieur pour protéger les passagers du soleil ou de la pluie a constitué une prise au vent qui a amplifié le risque de chavirage. Le *Saint-Philibert* avait pourtant obtenu l'autorisation de naviguer : alors insuffisance de la réglementation ? Inspection trop superficielle de la part des organismes de contrôle ?

4) Provocations déplacées. Les 7 et 14 juin, les catholiques avaient apporté grand soin à élever comme de coutume, reposoirs garnis de tentures de couleur différente selon les lieux, oriflammes, fanions, chemins de sciure teintée, corbeilles de pétales de fleurs, pour les processions de la Fête-Dieu : cérémonies rituelles où la mobilisation était forte. De là à imaginer que le naufrage du *Saint-Philibert* fut une punition divine à l'encontre de ceux qui les avaient ignorées, il y a un fossé que plusieurs familles catholiques ont franchi en murmurant une telle ineptie à l'oreille de leurs enfants, entre autres. Le contexte anticlérical ne constitue pas une excuse.

5) Peut-on manger des crustacés ? Une recommandation d'hygiène pour les pêcheurs est édictée par les autorités. *Le Populaire* du 22 juin la publie. Mais certains s'affolent : faut-il s'abstenir de consommer

poissons et fruits de mer qui ont pu se nourrir de cadavres? Apparemment, le vent de panique n'a pas duré trop longtemps. Emilienne Leroux évoque ce point comme le précédent, dans « *Histoire d'une ville et de ses habitants, Nantes de 1914 à 1939* » (éditions A.C.L., 1985, page221).

80 années se sont écoulées. Le souvenir du *Saint-Philibert* est encore vivace dans les familles de notre département contemporaines du drame, car son histoire a été racontée aux générations suivantes.

Il n'y avait pas de Rezéen parmi les 8 rescapés. Une autre question est demeurée sans réponse : y avait-il des excursionnistes de Rezé parmi ceux qui sont rentrés à Nantes par le car, dans la nuit ou le lendemain? Le lourd manteau du temps a définitivement enveloppé le sourire et la joie de vivre de tous ceux qui sont partis le 14 juin 1931 pour un beau dimanche à la mer.

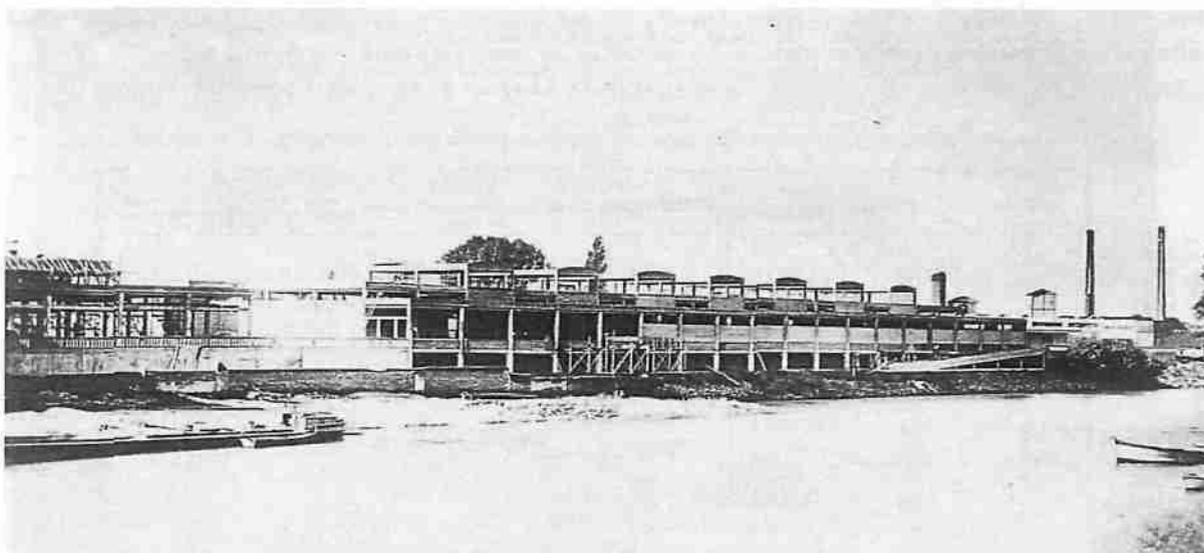
Les abattoirs ou comment Rezé perdit 15 000 m² au profit de Nantes

Par Michel Kervarec

Entre la Sèvre et la rue Eric Tabarly, les cliniques que nous connaissons se trouvent sur le territoire de la ville de Nantes, alors que, de l'autre côté de la dite voie, elles se situent sur celui de la ville de Rezé. Pourquoi cette anomalie ? Pour la comprendre, il faut remonter à l'année 1932 et à la construction des abattoirs.

Le temps n'est pas si loin où les bouchers abattaient les bêtes chez eux, au cœur des bourgs, et les paysans les cochons dans leurs fermes.

Il faut remonter à 1879 pour qu'apparaisse à Rezé la volonté de voir les choses changer à travers les propositions de la Société générale des abattoirs de France. Basée à Paris, elle était dirigée par deux aristocrates recyclés dans les affaires, les comtes Victor de Tocqueville et Albert de Clèves. Ce dernier écrivait au maire Raphaël Lancelot : « Votre ville n'ayant pas encore d'abattoirs publics, nous vous proposons de vous en construire un à nos frais et périls à des conditions déterminées. Nous nous chargerions également de l'édification des halles et marchés de votre ville si elle en était dépourvue. »



ABATTOIRS DE NANTES - RÉZÉ
exécutés en Ciment Artificiel LAFARGE (USINE DE CALAIS)
M. GUCHET, architecte D.P.L.G. - NANTES
Entreprise de Travaux Publics JEAN LE GUILLOU - NANTES

Le 7 août 1881, le conseil municipal émit un vœu favorable. Le maire écrivait cependant à Albert de Clèves : « Le Conseil doute beaucoup du succès d'une entreprise d'abattoir dans notre localité attendu que nous n'avons pas d'octroi et nullement l'intention de l'y créer. L'abattoir ne pourrait donc compter

dans ses recettes que les deux centimes par kilogramme de viande, ce qui ne pourrait suffire aux frais d'installation et d'entretien ».

Par retour du courrier, de Clèves répondit que l'absence d'octroi ne les gênait aucunement et ils maintenaient leurs propositions.

ABATTOIR INTERCOMMUNAL NANTES - REZÉ

Création d'un marché à bestiaux et ouverture d'une voie d'accès entre la Place de Pont-Rousseau et l'Abattoir.

Arrêté déclaratif d'utilité publique du 24 Novembre 1927.

ACQUISITION D'IMMEUBLES

Commune de REZÉ

Extrait d'un jugement à notifier, insérer et publier en exécution de la loi du 3 Mai 1841.

D'un jugement rendu par le Tribunal Départemental de Première Instance de la Loire-Inférieure (Section de Nantes) sur requête présentée par M. le Procureur de la République, il a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal :

Après avoir entendu M. CESBRON, juge, en son rapport, le Ministère public en ses conclusions et en avoir délibéré conformément à la loi ;

Attendu qu'un arrêté préfectoral en date du 24 Novembre 1927 a déclaré d'utilité publique dans la Commune de Rezé l'acquisition par la Ville de Nantes d'immeubles appartenant à M. Paul GRANDJOUAN pour servir à la création d'un marché à bestiaux et à l'ouverture d'une voie d'accès entre la place de Pont-Rousseau et l'Abattoir ;

Qu'un nouvel arrêté pris par M. le Préfet de la Loire-Inférieure le 24 Février 1928, après avis du Conseil de Préfecture, a déclaré cessibles, immédiatement pour cause d'utilité publique les propriétés désignées dans ledit arrêté ;

Attendu qu'il y a nécessité de recourir à l'expropriation de ces immeubles ;

Par ces motifs,

Vu la loi du 3 Mai 1841 ;

Vu l'arrêté sus-énoncé du 24 Novembre 1927 ;

Vu les plans et états parcellaires des immeubles à occuper ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 Décembre 1927 ordonnant l'enquête prescrite par le Titre II de la loi du 3 Mai 1841 ;

Vu l'exemplaire du Journal LE PHARE dans lequel l'avis d'enquête a été inséré ;

Vu un exemplaire de l'affiche placardée en vue de la publication dudit avis ;

Vu le certificat du Maire de Rezé constatant l'accomplissement des formalités de publicité prescrites par la loi ;

Vu le procès-verbal de l'enquête parcellaire ouverte dans ladite Commune du 7 au 16 Janvier 1928 ;

Vu l'avis de la Commission chargée conformément à l'article 8 de la loi du 3 Mai 1841, d'examiner les résultats de l'enquête ;

Vu l'arrêté de cessibilité sus-mentionné.

Attendu que toutes les formalités voulues par la loi ont été remplies ;

Prononce l'expropriation pour cause d'utilité publique des immeubles déclarés cessibles, conformément au tableau ci-après :

| SECTION | N° | Situation des Immeubles | SURFACE PRISE | NOMS DES PROPRIETAIRES | |
|---|------|-------------------------|---------------|---|---|
| | | | | Tels qu'ils sont inscrits à la matrice des rôles | Tels qu'ils résultent de leur déclaration ou des renseignements recueillis par l'administration |
| A | 703 | Pré BUART | 0 a 54 | GRANDJOUAN Paul François (père), négociant à Pont-Rousseau. | GRANDJOUAN Paul, 6, quai Ile Gloriette, à Nantes. |
| - | 704 | — | 49 a 75 | | |
| - | 704 | — | | | |
| - | 704 | — | | | |
| - | 705 | — | 1 a 56 | | |
| - | 1557 | Pré de l'Echelle | 3 a 43 | | |
| - | 1558 | — | 9 a 38 | | |
| B | 1559 | — | 2 a 80 | | |
| - | 1560 | Pré de Pont-Rousseau | 12 a 70 | | |
| - | 1561 | — | 0 a 50 | | |
| - | 1563 | — | 4 a 91 | | |
| - | 1565 | — | 1 a 90 | | |
| - | 1566 | — | 0 a 08 | | |
| TOTAL... | | | 87 a 54 | | |
| Acquisition provenant de l'aliénation de l'ancien Seil de Rezé (Domaine public fluvial).. | | | 43 a 38 | | |
| SURFACE TOTALE A ACQUERIR.. | | | 130 a 92 | | |

Désigne pour diriger le Jury qui devra fixer les indemnités auxquelles ces expropriations pourraient donner lieu, M. CESBRON, juge au siège ou à son défaut et pour le remplacer, M. DUBREIL, juge.

Ainsi jugé et prononcé en l'audience publique de la Première Chambre du Tribunal Civil de la Loire-Inférieure, Section de Nantes, le 21 Mars 1928 par MM. PLANTÉ, juge, faisant fonction de Président, CESBRON, juge et VEPER, juge suppléant appelé à compléter le Tribunal.

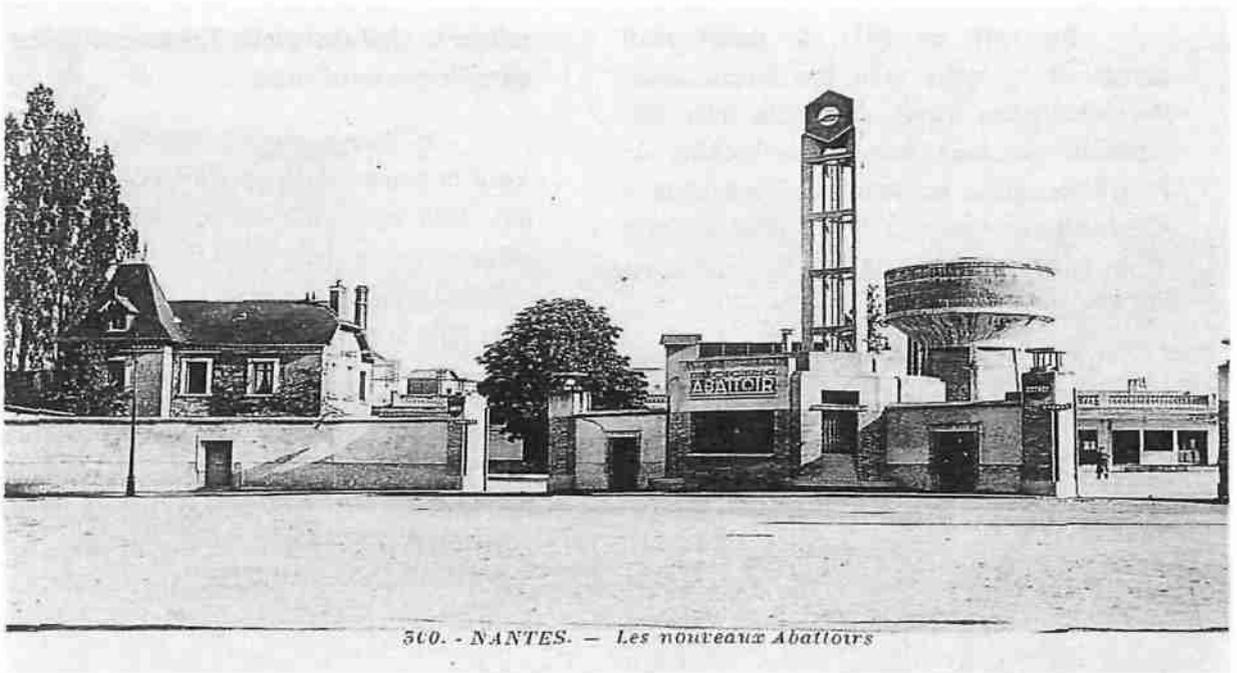
Présent : M. MINAC, Substitut du Procureur de la République et M^e A. BIRY, Commis-Greffier.

Nantes, le 12 Avril 1928.

Pour Extrait,

L'Adjoint délégué,

L. CASSEGRAIN.

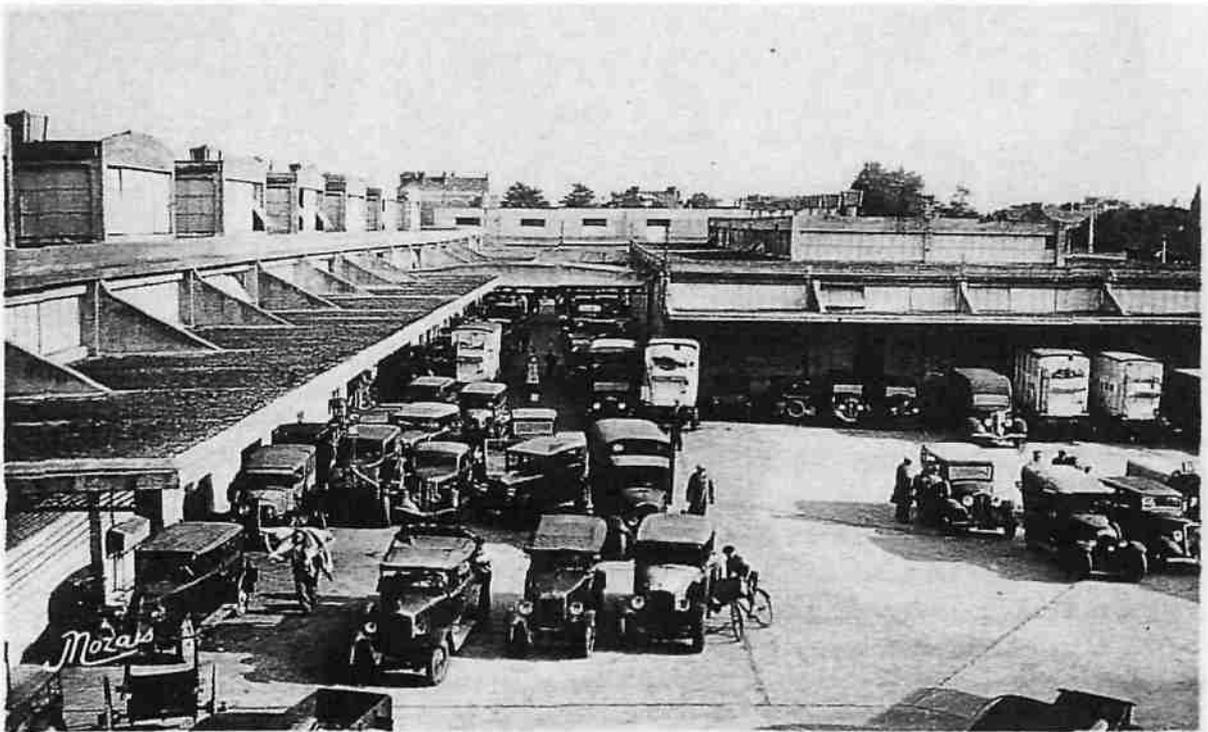


500. - NANTES. - Les nouveaux Abattoirs

En décembre, le préfet écrivait au maire pour lui rappeler les contraintes que nécessitaient de telles installations, classées insalubres et incommodes de 1^{ère} classe, avec obligation de construire près d'un cours d'eau et loin des habitations, obligation aussi de créer triperie, suifferie et soues pour l'élevage des

cochons, obligation toujours de diligenter une enquête de commodo et incommodo.

Sans doute la municipalité butta-t-elle sur l'une de ces contraintes mais on n'entendit plus parler du projet.



4 - NANTES MODERNE - Intérieur des nouveaux abattoirs

En 1910 ou 1911, le préfet avait changé et le maire était maintenant Jean-Baptiste Vigier, lequel s'accrocha avec son supérieur qui avait autorisé un boucher de Pont-Rousseau et un autre de Trentemoult à abattre chez eux sans qu'on ait demandé l'avis de la municipalité, laquelle était tout à fait hostile.

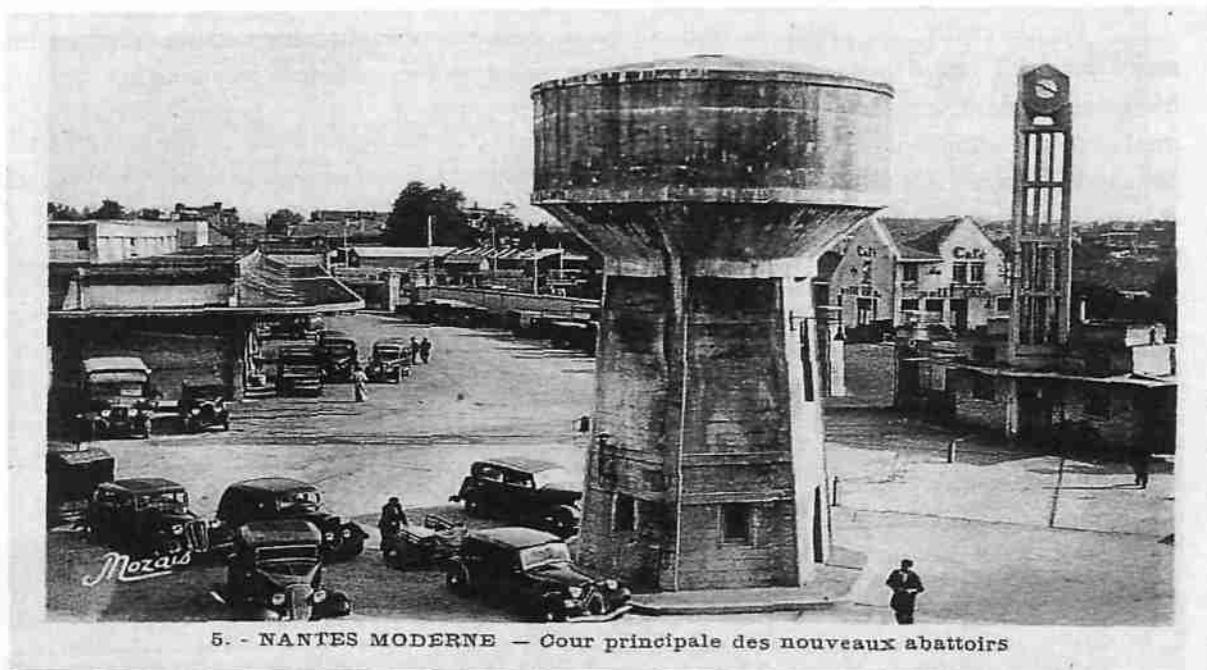
Le projet qui naquit en 1917 était d'une toute autre importance. Le promoteur était la Société des Abattoirs industriels et Entrepôts frigorifiques de l'Ouest, représentée par M. Bertin.

La ville de Nantes avait envisagé une installation dans l'île Beaulieu, mais l'affaire s'était très mal terminée et elle continuait à

utiliser le vieil abattoir de Talensac, obsolète et de taille très insuffisante.

M. Bertin proposa aux communes de Rezé et Nantes de s'associer, ce qui convint aux deux municipalités. En mai 1918, elles créaient un syndicat alors que le promoteur occupait les terrains dits de la Tête-des-Mottes, le long de la Sèvre.

Dans leur accord, il était stipulé que « la propriété appartiendrait, dès réception, au dit syndicat qui serait, dès ce moment, débiteur, vis-à-vis de la société du prix payable en principe dans un délai de cinquante ans ».



Il était encore stipulé que l'abattoir aurait deux faces. L'une conserverait une forme non industrielle et répondrait aux besoins des communes par l'intermédiaire du syndicat. L'autre était industrielle « dont la société aurait la jouissance gratuite pour y exploiter son entreprise durant la durée du contrat »

Un terrain devait être acheté au transporteur répurateur Grandjouan pour établir un champ de foire aux bestiaux.



8. - NANTES MODERNE. — L'Animation un jour de marché aux abattoirs de Pont Rousseau



6. - NANTES MODERNE. — Sortie des nouveaux abattoirs

Rezé — Les nouveaux abattoirs près de la Haute-Ile, au confluent de la Sèvre avec la Loire, furent construits en 1932 sur le territoire de Rezé, partie annexée à Nantes la même année.

Dès 1923, la machine se grippa. Le promoteur se retrouvait en grosses difficultés financières. On lit : « Les Abattoirs Industriels de l'Ouest exposent qu'après avoir dépensé plus de 2 millions, il leur est nécessaire de trouver encore 2 ou 3 millions pour parachever les travaux qu'ils ont commencés, et pour cela ils veulent faire appel au public sous une

forme quelconque. Mais, comme au terme du traité de 1920, le Syndicat Intercommunal devient propriétaire des travaux aussitôt après leurs confections, ils ne peuvent donner aucune garantie à leurs prêteurs. C'est donc l'échec de toute tentative sur ce point ».

REPUBLIQUE FRANÇAISE — PREFECTURE DE LA LOIRE-INFERIEURE

COMMUNE DE REZÉ-LÈS-NANTES

Etablissements Insalubres, Incommodes ou Dangereux

PROJET d'ÉTABLISSEMENT

D'UNE

TUERIE D'ANIMAUX

Enquête de Commodo et Incommodo

Le Maire de Rezé a l'honneur d'informer les habitants de cette commune et autres intéressés, qu'une ENQUÊTE DE COMMODO ET INCOMMODO est ouverte à la Mairie, conformément aux prescriptions de M. le Préfet de la Loire-Inférieure, sur une demande dont la teneur suit, formée par la SOCIÉTÉ DES ABATTOIRS INDUSTRIELS ET ENTREPÔTS FRIGORIFIQUES DE L'OUEST, à Pont-Rousseau, en Rezé, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'établir une tuerie particulière d'animaux, au lieu dit " La Tête des Mottes ", commune de Rezé.

Cette demande et les plans relatifs resteront déposés pendant quinze jours, du Samedi 8 Juin au Dimanche 23 Juin inclus, au Secrétariat de la Mairie de Rezé, où chacun pourra en prendre connaissance, de 8 heures à 11 heures du matin et de 1 heure à 4 heures du soir, et les personnes qui auraient des motifs d'opposition à faire valoir contre l'établissement projeté, ou des observations à présenter à ce sujet, sont invitées à les communiquer par écrit, à l'Administration Municipale de ladite commune.

En outre, à l'expiration de ce délai, M. VIGIER, Jean-Baptiste, désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur, recevra à la Mairie, pendant trois jours, le Dimanche 23 Juin, de 8 heures à 11 heures du matin, le Lundi 24 et Mardi 25 Juin, de midi à 5 heures du soir, les déclarations de toute nature qui pourraient être présentées pour ou contre la demande dont il s'agit.

En Mairie de Rezé, le 7 Juin 1918.

P^r le Maire :

L'Adjoint délégué, **GENDRON.**

TENEUR DE LA DEMANDE

Abattoirs Industriels et Entrepôts Frigorifiques de l'Ouest

Société Anonyme au Capital de 1.000.000 francs — POUR L'APPROVISIONNEMENT DE LA BOUCHERIE

Siège social : Pont-Rousseau-lès-Nantes

Monsieur le Préfet,

Nantes, le 19 Mars 1918.

Nous avons l'honneur de vous demander l'autorisation de construire, à « La Tête des Mottes », Commune de Rezé, un abattoir industriel susceptible de traiter quotidiennement 100 à 150 animaux, avec utilisation et transformation des sous produits, provenant de ces abatages ; ledit établissement devant être mis en activité aussitôt que les constructions nécessaires seront édifiées.

A l'appui de notre demande, nous avons l'honneur de vous joindre deux plans en triplicata établis, l'un pour un rayon de 200 mètres autour de notre établissement, l'autre indiquant les dispositions intérieures de l'usine, à l'échelle de 5 "/₁₀₀ par mètre, avec toutes indications des ateliers devant servir à l'exploitation de notre abattoir.

Dans l'espoir que vous voudrez bien faire droit à notre demande, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments respectueux.

Le Président du Conseil d'Administration,

Signé : **BERTIN.**

Nantes, - Imp. du Commerce, 17, rue Santrui

Il y eut un avenant au texte de 1920, mais la Société des Abattoirs n'avait plus aucun moyen de faire face à ses obligations et, en 1926 elle était dissoute.

Les rapports n'étaient pas au mieux au sein du syndicat. C'est la mairie de Nantes qui prenait désormais à sa charge la poursuite des travaux mais elle entendait que Rezé respecte

ses obligations, soit 6 % des frais, les 94 % étant pour elle.

Le maire de Nantes, Léopold Cassegrain, était quelque peu agacé par son collègue de Rezé, Charles Rivière. Sa municipalité se plaignait des travaux menés par la ville de Nantes sans qu'elle ait été consultée et elle demandait le remboursement des 25 000 francs qu'elle avait investis dans l'affaire.

République Française - VILLE DE NANTES

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

des Immeubles nécessaires à la création d'un Marché à Bestiaux et à l'ouverture d'une voie d'accès entre la Place de Pont-Rousseau et l'Abattoir Intercommunal NANTES-REZÉ.

(Arrêté déclaratif d'utilité publique du 24 Novembre 1927.)

OFFRE D'INDEMNITÉ

FAITE

en vue de la prise de possession, par la Commune de NANTES, des **IMMEUBLES EXPROPRIÉS** par jugement du Tribunal Départemental de Première Instance de la Loire-Inférieure (Section de Nantes), en date du 21 Mars 1928.

| CADASTRE | | SITUATION DES IMMEUBLES | EMPRISES | PROPRIÉTAIRE auquel est faite l'offre | OFFRE |
|--|---------|-------------------------|------------------|---|--------------------|
| SECTION | NUMÉROS | | | | |
| A | 703 | Pré Huart | 0 a. 54 | M. PAUL GRANDJOUAN, propriétaire, 6, Quai de l'Île-Gloriette. | |
| — | 704 | | 49 a. 75 | | |
| — | 704 | | | | |
| — | 704 | | | | |
| — | 705 | | | | |
| B | 4337 | Pré de l'Echelle | 1 a. 56 | | |
| — | 4558 | | 3 a. 43 | | |
| — | 4359 | — | 9 a. 38 | | |
| — | 4560 | Pré de Pont-Rousseau | 2 a. 80 | | |
| — | 4560 | | 12 a. 70 | | |
| — | 4564 | | 0 a. 50 | | |
| — | 4563 | | 4 a. 94 | | |
| — | 4563 | | 1 a. 90 | | |
| — | 4566 | | 0 a. 08 | | |
| TOTAL..... | | | 87 a. 54 | | |
| Acquisition provenant de l'aliénation de l'ancien seil de Rezé (domaine public fluvial). | | | 43 a. 38 | | |
| SURFACE TOTALE..... | | | 130 a. 92 | | 250.000 fr. |

L'offre ci-dessus mentionnée est faite en vertu de l'art. 23 de la loi du 3 Mai 1841, remplacé par l'art. 1^{er} de la loi du 6 Novembre 1918, au Propriétaire, tant pour les causes sus-relatées que généralement pour tous dommages quelconques devant résulter pour lui de l'expropriation dont il s'agit et afin que ledit intéressé puisse se conformer aux dispositions de l'article 24.

En Mairie, à Nantes, le 6 Août 1928.

L'Adjoint Délégué,
CASSEGRAIN.

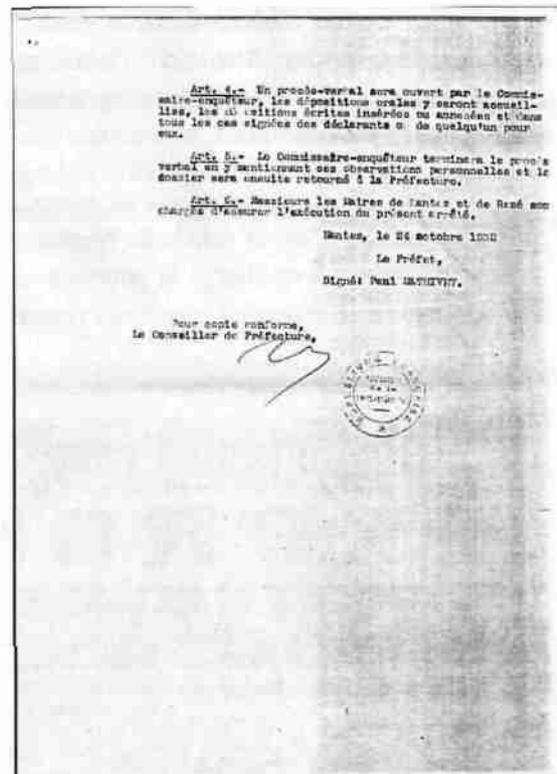
Nantes, Imprimerie A. ALLARD & E. HARDY, 12, rue de la Pelletterie.

Le 19 octobre 1932, Léopold Cassegrain écrivait à Charles Rivière :

« Il ne reste plus qu'un point sur lequel l'accord de nos deux communes ne se trouve pas réalisé, celui qui a trait au remboursement, demandé par votre Conseil municipal, des sommes antérieurement versées au sujet de l'Abattoir intercommunal.

Ainsi que vous pouvez le constater, notre exposé s'en remet à cet égard, à la décision de l'autorité supérieure. Mais en même temps, l'Assemblée communale m'a autorisé à vous proposer une transaction qui, dans notre esprit, témoignerait du large désir de conciliation que nous entendons mettre au service de cette délicate et complexe question.

Je ne vais pas devoir rappeler ici quels motifs avaient conduit mon administration à considérer que les apports de votre commune correspondaient à une participation équitable en raison des avantages certains qu'elle va tirer du fonctionnement d'un service aussi considérable.

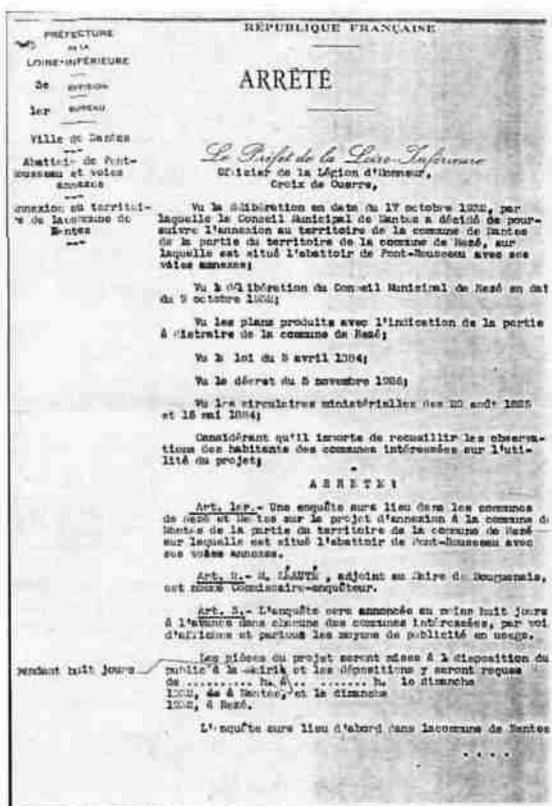


Il est indiscutable que tout le quartier profitera de l'activité dont il sera le centre et dont l'incidence ne peut être que favorable à votre budget.

Le vote de l'Assemblée communale, qui permettrait à la ville de vous offrir un remboursement que l'on peut chiffrer approximativement à 41 300 francs, sauf vérification des chiffres que nous vous fournissons à ce sujet, apporterait un élément nouveau sur lequel je serais heureux que vous veuillez bien appeler l'attention du Conseil municipal de Rezé.

Permettez de vous faire remarquer qu'un accord complet entre nos deux communes, outre qu'il aurait une portée morale dont l'intérêt ne serait négligeable ni pour l'une ni pour l'autre, simplifierait considérablement les procédures qui vont concerner nos délibérations.

Si l'entente se fait, il suffira sans doute d'un arrêté préfectoral pour clore nos pourparlers et les enregistrer. Sinon un décret



du Conseil d'Etat deviendrait nécessaire, qui, par surcroît, liquiderait d'office notre différend.

Je pense que, devant les propositions libérales que je vous sou mets, il vous paraîtra préférable et équitable que la commune de Rezé fasse un effort que notre Assemblée a le sentiment d'avoir facilité ».

Le Conseil municipal de Rezé entérina ces propositions « à la presque unanimité ». Le 3 octobre, elle avait, de même, accepté l'amputation du territoire occupé par les abattoirs et son rattachement à la ville de Nantes.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

La destruction de la chapelle Notre-Dame de la Blanche : compléments

Par Jacques Daniel

Dans le dernier numéro de *L'Ami de Rezé*, nous décrivions, sous le titre "La destruction de la chapelle Notre-Dame de la Blanche : autopsie d'un acte de vandalisme", le processus qui conduisit à l'arasement de l'ancienne chapelle, au début de l'année 1913. Nous revenons aujourd'hui sur le sujet en apportant quelques compléments qui, faute de place, n'avaient pu être insérés dans l'article précédent.

Les silences du chanoine Durville

Dans son article publié en 1915¹, Georges Durville a arrêté l'historique de la chapelle au moment où, vendue comme bien national en 1792, elle est transformée par ses acquéreurs en maison d'habitation mais il laisse entendre, en citant un témoignage de 1843, que ce nouvel état est resté la destination finale de l'édifice. Ce faisant, il occulte délibérément un pan entier de l'histoire du bâtiment.

Une maison d'habitation... jusqu'en 1890

Nous avons montré qu'en effet, qu'au mois de janvier 1831, Charles Amable Lefebvre, négociant à Nantes, est devenu propriétaire de l'édifice. A cette date, il habite Nantes, rue Kervegan et y vivra avec son épouse Françoise Ferrand, au moins jusqu'en mai 1833, année de naissance de Stéphanie, leur troisième enfant. Puis c'est l'installation à Rezé, dans l'ancienne chapelle. On peut suivre

leur trace dans les recensements, pendant 30 ans, de 1836 à 1866.

C'est donc bien la demeure de la famille Lefebvre qu'en 1843, Verger, cité par le chanoine Durville décrit en ces termes "*La chapelle de la Blanche, à l'extrémité ouest du bourg de Rezé, n'a rien de remarquable, on en a fait une habitation particulière*". Si, par cette remarque, il manifeste qu'il ne lui trouve aucun intérêt, on peut du moins en conclure qu'elle est toujours en bon état.

Nous avons également un autre témoignage : il date du milieu du siècle et émane du grand érudit archéologue Louis Jacques Marie Bizeul. Dans son important article "*De Rezay et du pays de Rais*", publié en 1856², il note, pour signaler l'abondance des vestiges gallo-romains dans le quartier de la Blanche : "*Au nord de l'ancienne chapelle N-D- la-Blanche, aujourd'hui transformée en maison d'habitation, appartenant à M. Lefebvre, on aperçoit un autre affleurement de mur dans le chemin qui monte aux champs Saint-Martin...*" Loin d'être un vandale, ce monsieur Lefebvre est connu pour être plutôt collectionneur. En effet, un peu plus loin Bizeul ajoute qu'après avoir fait des défoncements dans son jardin "*il a recueilli plusieurs vases en terre rouge et fine presque entiers, qu'il conserve avec soin, mais que, par deux fois, l'absence du propriétaire m'a empêché d'examiner*".

La famille Lefebvre quitte Rezé pour Nantes vers 1867 mais l'ancienne chapelle est conservée comme résidence secondaire. Elle figure en effet dans l'inventaire dressé, après le

¹ G. Durville "La chapelle de Notre-Dame de la Blanche Rezé" dans le Bulletin de la société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure. Tome 57. 1915

² Bizeul "De Rezay et du pays de Rais". Revue des provinces de l'ouest. 1856

décès de Charles Amable, ³comme une "maison basée sur les murs de l'ancienne chapelle de la Blanche" et comporte, sur deux niveaux, une salle à manger, un salon de compagnie, trois chambres à coucher, une cuisine. Il y a une mansarde sous le toit et, dans le sous-sol, un pressoir avec lequel le propriétaire faisait son vin. Il est également fait mention d'un jardin. L'ensemble du mobilier est estimé à 767 francs.

Pour sortir de l'indivision, les enfants du couple procèdent à un partage amiable devant notaire et la maison de la Blanche échoit à l'un d'eux, Stéphanie⁴, qui décide alors de la vendre : selon l'estimation faite par M. Geffriaud, ancien notaire, au terme de près de 55 ans de propriété effective de la famille Lefebvre/Ferrand, elle vaut 2000 francs, est en bon état et n'a fait l'objet d'aucune location.

Mais un retour dans le giron de l'Eglise (1890-1906) suivie d'une mise sous séquestre (1906-1912)

Jusque- là, l'histoire de la chapelle est conforme à ce que le chanoine Durville a pu en dire. La suite en revanche, s'en écarte radicalement. En effet, rachetée par le curé Bodinier, l'ancienne chapelle fut léguée, par la suite, à la fabrique, pour servir d'entrepôt pour les besoins de la paroisse et, comme telle, tomba sous le coup de la loi de 1905 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Comme tous les autres biens de la paroisse, elle fut alors placée sous séquestre.

Pendant les six années de mise sous séquestre, l'ancienne chapelle est à l'abandon. Toutefois, comme l'administration des domaines doit payer les impôts qui pèsent sur le bâtiment, elle va la louer, entre 1909 et 1912, à M. Macé, président de la *Jeunesse*

³ ADLA 4 E 50/110. Minute de maître Grizolle, notaire à Nantes du 5/02/1890.

⁴ ADLA 4 E 50/113 Minute de maître Grizolle notaire à Nantes, du 11/08/1890.

républicaine de Rezé", lequel trouve d'ailleurs le loyer de 5 F mensuel trop élevé...⁵

Pour finir, sur proposition du ministre de l'intérieur, le Président de la République, par un décret publié le 12 août 1912, attribue l'ancienne chapelle de la Blanche au bureau de bienfaisance de Rezé, qui l'accepte.⁶ Sa première décision sera de vendre les arbres, des acacias, qui se trouvent "aux abords de la chapelle", probablement dans la petite cour délimitée par les murs extérieurs. Mais que faire du bâtiment ? C'est alors que la mairie de Rezé se propose de le racheter pour le démolir. La suite est connue...

Les raisons d'un silence

Il est permis de s'interroger sur les raisons de ce silence, car les événements étaient trop proches pour que le chanoine Durville ait pu les ignorer. En fait, ils auront sans doute été fatals au vénérable bâtiment car, outre les raisons de la destruction évoquées dans l'article précédent, il faut bien voir que l'affrontement entre l'Eglise et l'Etat a placé l'ancienne chapelle au centre d'un règlement de compte dont elle a sans doute fait les frais.

Ce n'est pas le lieu, ici, de retracer le déroulement de ce conflit. Notons simplement qu'il a été suffisamment vif pour que le curé de Saint Pierre, en 1911, écrive à son évêque pour lui demander s'il lui était possible de refuser le mariage à un jeune homme, en l'occurrence, Macé, "qui ne mérite point les honneurs de l'Eglise. Il fait partie de la société dite *Républicaine* installée dans une maison volée à l'Eglise par la loi de Séparation. En second lieu, il a construit un canot avec du bois provenant de matériaux pris à cette maison".⁷

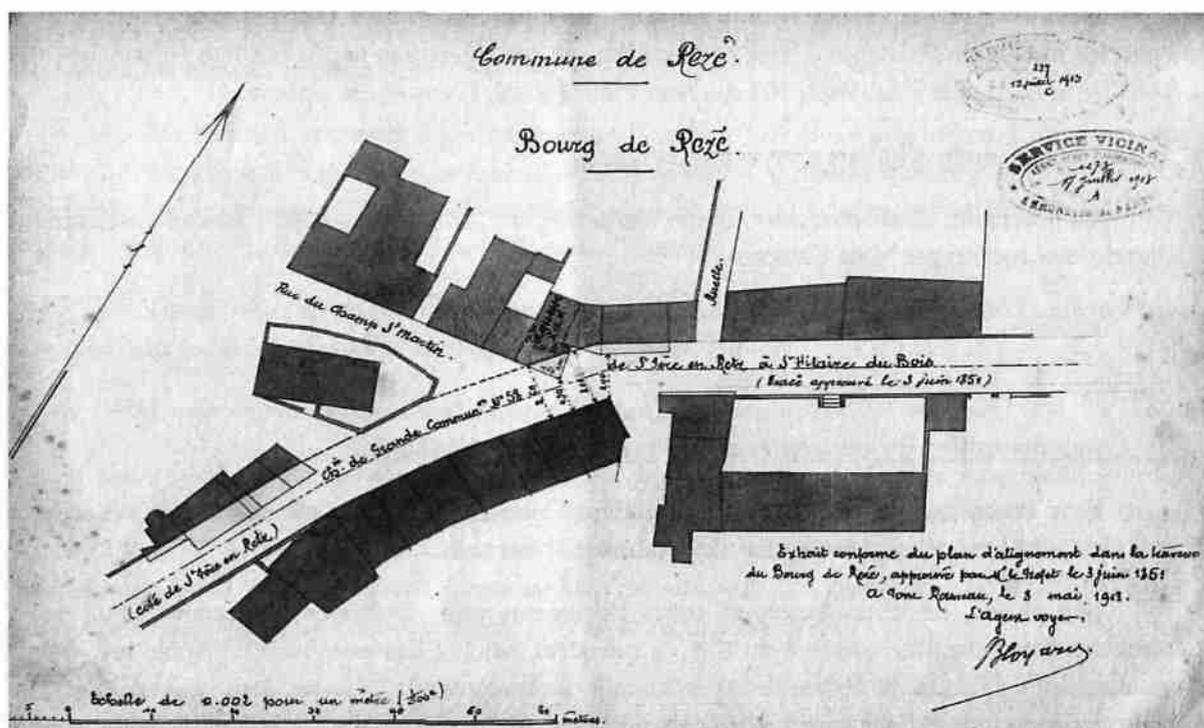
⁵ ADLA 92 V 171 Lettre du directeur des domaines du 26/06/1912

⁶ AM Rezé 1 Q 1 Délibération du bureau de bienfaisance du 6/09/1912

⁷ Archives diocésaines: Série EVPAR. Correspondance générale 24/10/1911.

Le curé de Saint-Pierre ne se pose pas en protecteur du Patrimoine mais bien en défenseur d'un bien dont il s'estime spolié et envisage des mesures de rétorsion. Inversement, l'attitude du bureau de

bienfaisance, de la municipalité et du camp républicain en général pourrait traduire le désir d'en finir au plus vite avec cette affaire en utilisant, avec célérité, les moyens les plus radicaux.



Ce plan d'alignement, du 3 mai 1913, reprend fidèlement celui dressé en 1851. Il montre bien l'emprise de l'ancienne chapelle. Elle était entourée d'une clôture qui délimitait un espace occupé par une cour plantée d'acacias. (Archives municipales de Rezé).

Dans ce contexte, le silence de Georges Durville, archéologue mais aussi homme d'église, est l'expression d'un choix. Contrairement à celui de certains ecclésiastiques, qui, comme l'abbé Cahour

mettent leur activité d'archéologue au service de la foi, le regard que le chanoine pose sur les objets archéologiques est étranger aux passions politiques de son temps. Il est avant tout celui d'un homme de science.⁸

⁸ A voir Jean Marc Guilloët et Nicolas Faucherre : "Des archéologues au service de la foi ?" dans *Annales de Bretagne et des Pays de l'ouest* Tome 118 Septembre 2011. N° 3
Marcel Launay : "Prêtres érudits ou prêtres historiens" dans Noël-Yves Tonnerre *Chroniqueurs et historiens de la Bretagne*

INFORMATIONS DIVERSES

1 - Mardis de l'histoire

Nous vous rappelons que nous organisons, en collaboration avec ORPAR et la résidence Saint-Paul, les mardis de l'histoire ... Des conférences sur des sujets très variés ont lieu certains mardis à 14h30 à la résidence Saint-Paul, 103 rue Jean Fraix à Rezé. L'entrée est gratuite.

Nous publions régulièrement le programme.

La prochaine conférence aura lieu le mardi 18 juin 2013 et pour sujet : Madame Racamier ou l'art de la séduction par Mme Catherin.

2 - Commémoration du centenaire de la Première Guerre Mondiale

Pour commémorer le début de la Première Guerre Mondiale, nous envisageons d'écrire un bulletin spécial sur cette guerre vécue par les Rezéens, combattants ou non.

Les photos, les témoignages et autres documents nous intéressent beaucoup. Vous pouvez contacter directement un membre du C.A, le président, Michel Kervarec par téléphone, les Archives municipales de Rezé avec lesquelles nous travaillons étroitement... ou nous écrire par courriel. Nous vous en remercions et nous vous invitons aussi à participer activement à notre bulletin en écrivant des articles ou simplement en apportant des documents ou à faire des suggestions.

Ce bulletin est le vôtre.

3 - Rappel des cotisations 2013

La mise en page et l'impression des bulletins sont payées grâce à vos cotisations dont le montant n'a pas varié depuis plusieurs années. Une participation de 6 euros pour frais d'envoi des bulletins pour les adhérents hors commune nous a permis de continuer à les publier sans augmenter ces cotisations ; alors n'oubliez pas de régler la vôtre et faites adhérer vos ami(e)s. Merci

Nous vous rappelons que les auteurs des articles, les membres du Conseil d'Administration qui distribuent les bulletins sur la commune de Rezé sont tous des bénévoles...

LES LECTEURS ONT LA PAROLE

Une de nos lectrices, Mme Nicole Halloin, habitant à Tourettes (83440,) nous a adressé un courriel pour corriger une erreur dans le bulletin n° 63. Nous nous en excusons. Elle nous fait part aussi de son intérêt pour l'histoire en nous rapportant une partie de la vie de son père soldat et pour notre association. Nous la remercions.

« ...Ma sœur me transmet votre bulletin de janvier 2011. Nous notons toutes les deux une erreur : au-dessus du nom de Maurice Jouaud (1937), se trouve la photo de notre père Paul Halloin, photo prise le 28 septembre 1937 lors du mariage religieux de sa sœur Marguerite Halloin à Gabriel Jouaud. S'y trouvait le frère de notre oncle, Maurice Jouaud.

Avez-vous réfléchi pour la correction de cette erreur : notre suggestion : apporter une correction aux bulletins qui sont actuellement en votre possession ?

Je suis émue à la lecture des Mémoires de Marcel Thomazeau.

Notre père lui, n'a pas été déporté mais pris de force (STO) à l'usine des Batignolles. Parti le 10 nov. 1942 de la gare d'Orléans de Nantes pour Elbing (Prusse) à l'usine Schichau, il n'est revenu que le 12 juin 1945 après moult péripéties. Il avait été enlevé à sa femme et à leur bébé de 3 mois (né le 7 août 1942). Ils ont échangé durant ce long calvaire 412 correspondances (lui, 212 lettres et cartes et elle, 212 lettres de Pont-Rousseau), puis de la Flocellière (Vendée)...

Deux ans auparavant, il s'était porté volontaire au printemps 1940 pour aller combattre en Finlande aux cotés des Finlandais.

Quittant le 27^e bataillon de chars, il fut muté à la 342^e compagnie autonome de chars de combats pour aller en Finlande. Mais les Russes ayant conclu un armistice avec les Finlandais, il eut une permission et reprit même à travailler à l'usine des Batignolles à Nantes sur la route de Paris. Mais au bout de 4 ou 5 jours, il reçut l'ordre de rejoindre son unité de toute urgence. Les Allemands venaient d'envahir la Norvège. Les Français, dont notre père, sont partis pour couper la « route du fer ». Ils ont quitté Brest le 17 avril 1940, il y avait cinq bateaux : Le Colombie, Le Pasteur, Le Chenonceau, La ville de Massilia et un cinquième dont il ne se rappelait pas le nom. Papa était à bord du Colombie (ils étaient 1800 à bord).

La bataille de Narvik se termine par une victoire française, seule victoire française de 1940, victoire à laquelle très modestement notre père a pris part.

Notre père, né à Noirmoutier le 8 octobre 1914 est mort le 20 septembre 1995 à Nantes.

Merci d'être un lieu de mémoires.

Amitiés

Nicole Halloin »

Responsables du bulletin

Isidore IMPINNA – Michel KERVAREC

Contact : M. KERVAREC, Président – tél : 02 40 75 47 60

Adresse internet : lesamisdereze@laposte.net

Reprographie

Mairie de Rezé

Mise en page

Magali GODOU

Prestations administratives

13 rue Fernand Doceul

44220 COUERON

Tél : 06 23 08 64 38

Email : mag442011@hotmail.fr

SIRET : 530 892 223 00013

*Les textes de ce bulletin n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.
Les articles de cette publication ne peuvent être reproduits qu'avec l'autorisation de leurs auteurs
et de l'association Les Amis de Rezé.*



